



Candidature LEADER 2023-2027

Pays Lédonien

UN TERRITOIRE ACTEUR DE
SES TRANSITIONS



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.



Crédits photos
SOLIHA Jura, GAB Jura, Mairie de Bletterans, Algeco, Clus'Ter Jura



01

LE TERRITOIRE ET LA STRATÉGIE 2

- 1.1 Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural 2
- 1.2 Caractéristiques et enjeux du territoire 3
- 1.3 Dynamique d'acteurs 6
- 1.4 Stratégie du GAL 7

02

LA GOUVERNANCE 10

- 2.1 Élaboration de la candidature 10
- 2.2 Mise en œuvre et suivi du programme 11
- 2.3 Composition et fonctionnement du Comité de Programmation 12
- 2.4 Échanges de pratiques et transferts d'expérience 14

03

LE PLAN D' ACTIONS

Fiches actions - Annexe 3

04

LA MAQUETTE FINANCIÈRE, LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION 15

- 4.1 Maquette financière 15
- 4.2 Organisation du GAL 16
- 4.3 Suivi - Évaluation 18
- 4.4 Communication et diffusion 18

ANNEXES 19



01

LE TERRITOIRE ET LA STRATÉGIE

1.1 Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

| 200 communes – 91 937 habitants – 185 350 ha

| **Une ville moyenne : Lons-le-Saunier** disposant des fonctions de centralité importantes et "supérieures" (hôpital, services, transport, culture, ...).

| **6 bourgs centres** jouant un rôle de structuration du territoire rural ou périurbain. Ils portent des enjeux de centralité de proximité.

| **Une hétérogénéité géographique et paysagère remarquable** : Bresse Jurassienne, le Vignoble et Revermont, la Petite Montagne, le premier plateau avec ses reculées, le second plateau avec les lacs, gorges, montagnes et le Jura des Grands Vaux.

Le Pays Lédonien, structuré par la ville centre, Lons-le-Saunier, est localisé au carrefour de pôles rayonnants à de larges échelles (internationale ou interrégionale) : Lyon, Genève, Dijon, Besançon.

Il est situé en dehors des grandes dynamiques de flux de l'axe Rhin-Rhône. Pour autant, le territoire est bien irrigué par des axes structurants, principalement orientés Nord-Sud (notamment l'axe ferroviaire Strasbourg-Lyon et l'autoroute A39). Sa connexion par le Sud à Oyonnax, Bourg-en-Bresse et l'agglomération Lyonnaise ouvre le Pays Lédonien à de larges potentiels de coopérations inter-régionales. Également en lien avec la Bresse Louhanaise, le Haut-Jura, ou encore le Nord Revermont, le territoire a vocation à poursuivre la mise en œuvre de politiques inter-territoriales et partenariales de développement.

**Terre d'Émeraude
Communauté**

25 649 habitants

**Communauté de
Communes Porte du Jura**

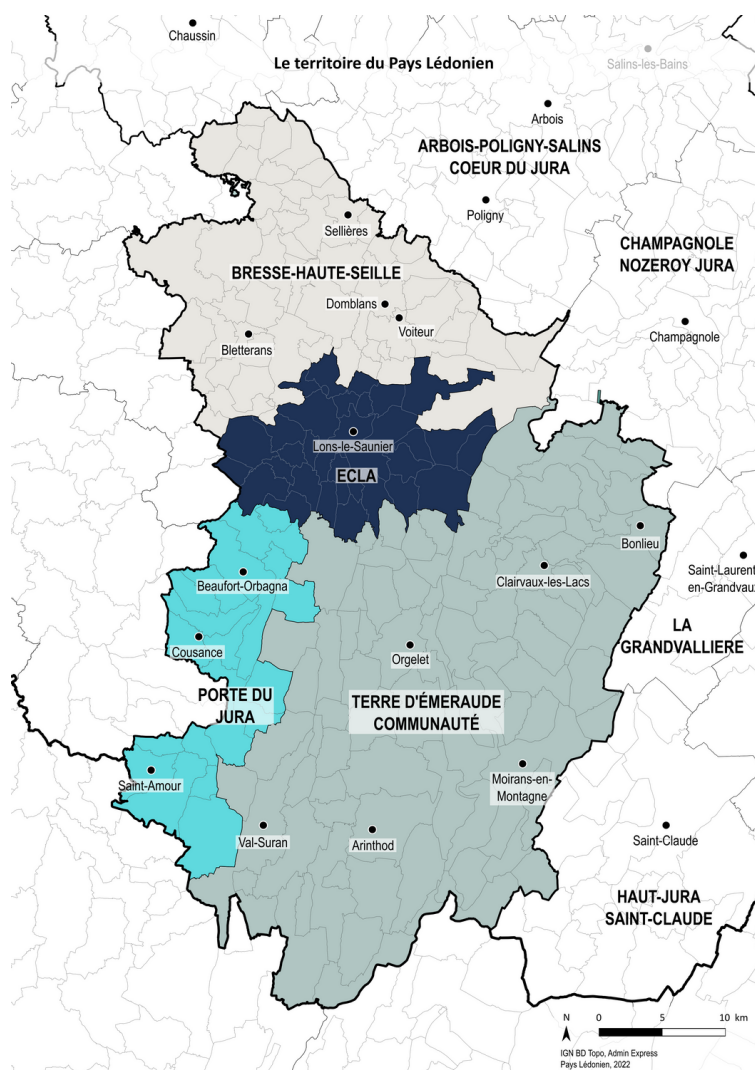
10 838 habitants

**Espace Communautaire
Lons Agglomération**

35 998 habitants

**Communauté de
Communes Bresse
Haute Seille**

19 452 habitants



Les communes correspondant au périmètre du Pays Lédonien et identifiées pour faire partie du GAL LEADER sont listées en annexe 1.

1.2 Caractéristiques et enjeux du territoire

Caractéristiques et enjeux socio-économiques

Un maillage de bourgs centres et bourgs relais équilibré

Le territoire du Pays Lédonien est constitué d'un réseau riche de bourgs centres (6) et de bourgs relais (19) tel que défini dans l'armature du SCoT (carte en annexe 2). Ce maillage est un véritable atout pour l'équilibre du territoire. Toutefois, d'une manière globale, les bourgs du territoire sont en perte de vitesse et de dynamisme.

En effet, différents constats sont à noter :

- des bourgs principaux en perte de population et concentrant les populations à très faible revenu ;
- des centralités en perte d'attractivité et des fonctions (économiques, sociales, commerciales, de service, ...) qui méritent d'être confortées pour garantir une accessibilité globale des populations aux fonctions de base et pour maintenir un équilibre entre l'agglomération Lédonienne, les bourgs centres, les bourgs relais et l'espace rural ;
- un taux de vacance des cellules commerciales inquiétant, ce qui nuit au dynamisme économique et à la qualité de vie des habitants, et ainsi contribue à la perte d'attractivité des bourgs ;
- une prise en compte sommaire des enjeux de transition et d'évolution du modèle urbain ;
- les identités des bourgs, vecteur d'attractivité, sont parfois peu identifiables, celles-ci nécessitent d'être valorisées.

Le maintien des grands équilibres démographiques et fonctionnels du territoire

L'attractivité, les fonctions et les usages des centralités (bourgs et villages)

Des dynamiques d'urbanisation et d'aménagement appliquant de façon exemplaire les principes de la transition écologique et énergétique

Enjeux

Des enjeux démographiques : des polarités en perte de vitesse, une faible attractivité des jeunes actifs

Le vieillissement de la population constitue un facteur de déséquilibre démographique particulièrement préoccupant. Si cela constitue un potentiel de développement pour de nouvelles activités économiques et de services (silver-économie), une politique globale d'accueil et d'attractivité résolument tournée vers la jeunesse et les actifs apparaît nécessaire au renforcement de la dynamique économique du territoire, notamment industrielle et artisanale.



Des activités et des emplois diversifiés, des « pépites » industrielles, des enjeux d'attractivité

Si le secteur des services représente 44% de l'effectif salarié du territoire, notamment par les fonctions tertiaires de la ville Préfecture, le Pays Lédonien est un territoire industriel (28% de l'effectif salarié, contre 25% en Région Bourgogne-Franche-Comté). Avec plus de 850 établissements de plus de 10 salariés, le secteur de l'industrie et de l'artisanat représente plus de 8 500 emplois, soit environ 35% de l'emploi industriel jurassien. De solides entreprises emblématiques maillent l'ensemble du territoire, dans une relative diversité de secteurs d'activités dominants (agro-alimentaire, BTP et métallurgie sur ECLA et Porte du Jura, plasturgie, jouet sur Terre d'Emeraude Communauté, chimie sur Bresse Haute Seille, ...).

Par ailleurs, de nombreux petits établissements très bien ancrés dans le tissu rural développent des activités artisanales et industrielles particulièrement innovantes et dynamiques sur les marchés nationaux et internationaux. Dans une perspective de relance, la relocalisation de certaines activités industrielles constitue un enjeu important de la dynamique industrielle et artisanale du territoire.

Le Pays Lédonien fait partie des 20 bassins d'emploi du territoire national dans lesquels le taux de chômage au 1er semestre 2021 est le plus faible (5,4%).

S'il convient de relativiser cette situation par la faible proportion de population active et par le manque d'attractivité du territoire pour les demandeurs d'emploi, il apparaît depuis plusieurs années que les entreprises, notamment industrielles et artisanales, éprouvent de réelles difficultés de recrutement exogène, et ce dans de nombreux secteurs d'activité.

Dès lors, les enjeux d'accueil et d'attractivité des salariés sur les métiers en tension et plus globalement sur les jeunes ménages sont particulièrement prégnants dans l'optique du maintien de la dynamique économique du territoire.

De manière endogène, le territoire dispose d'un large panel d'outils de formation qu'il convient d'adapter sans relâche aux besoins d'emplois du territoire et aux évolutions de la société, notamment pour les métiers de l'industrie et de l'artisanat.

L'attractivité des jeunes et des actifs

Un cadre de vie accueillant

Des nouveaux modèles économiques, conciliant exigences du développement durable et meilleure qualité de vie individuelle et collective

Enjeux

Des enjeux de mobilité sur un territoire rural et diffus

La dominante rurale du territoire, avec une centralité urbaine et de nombreuses polarités intermédiaires, confère aux enjeux de mobilité une attention particulière. Les fonctions multimodales des bourgs centres sont à consolider pour encourager l'utilisation des modes de transport plus vertueux et les mobilités alternatives. .

Le territoire dispose d'une ossature de réseaux cyclables en sites propres (voies vertes) dont il convient de structurer le développement et le déploiement sur des réseaux secondaires (en sites matérialisés ou protégés).

La maîtrise de la consommation foncière, un enjeu transversal des politiques de développement

La forêt et l'agriculture occupent plus de 90% des surfaces, les espaces artificialisés (réseaux viaires, ferroviaires et parcellaire bâti) occupent 7 368 hectares, soit environ 4,5% du territoire (9,3% en moyenne française 2014 – source : Agreste).

Malgré les efforts déployés par le biais des outils de planification, la surface des espaces agricoles a diminué de 475 ha, soit environ 59 ha/an, entre 2008 et 2016. Cette diminution peut être attribuée principalement à l'artificialisation des sols et leur enfrichement. Durant cette période, les surfaces artificialisées ont progressé en moyenne de 44 ha/an, passant ainsi de 4,3% des surfaces en 2008, à 4,5% en 2016. Quant aux surfaces boisées, elles ont progressé de 82 ha en 8 ans.

L'analyse dans le temps long montre que l'évolution des surfaces artificialisées est relativement homogène sur le territoire. Les espaces artificialisés ont doublé en 50 ans, quelles que soient les intercommunalités du Pays. On assiste dans la période la plus récente à un ralentissement du rythme de la consommation foncière. On note cependant que cette problématique reste très présente; elle a vocation à guider de manière transversale, l'ensemble des politiques publiques du territoire.

Des formes urbaines innovantes, territorialisées, acceptables et durables

Une intensification urbaine

Enjeux



Caractéristiques et enjeux environnementaux et énergétiques

Une agriculture plutôt robuste, des filières dominantes structurées, des filières en devenir à structurer ; la filière bois : un potentiel jurassien à exploiter

L'agriculture locale est marquée par une orientation laitière importante, valorisée par la production de fromages sous signes officiels de qualité (AOC Comté, Morbier, ...) et par une production viticole emblématique. Toutes deux constituent un véritable atout économique, touristique et paysager et un marqueur d'identité pour l'ensemble du territoire. Dans un contexte d'évolution des demandes sociétales, de nécessité de préservation des ressources et d'évolution des systèmes agricoles et alimentaires, le territoire a vocation à renforcer sa dynamique d'activité et d'emploi en confortant ces filières traditionnelles tout en développant de nouvelles filières agricoles et alimentaires en circuits courts, notamment en agriculture biologique.

La forêt couvre environ de 45% des surfaces du Pays Lédonien soit près de 83 000 ha. Près de la moitié des surfaces forestières sont publiques (46%), ce qui est sensiblement supérieur à la moyenne nationale (30%). Si la forêt constitue une réserve de biodiversité, un maillon essentiel dans le cycle du carbone et un élément majeur de la typicité des paysages, c'est également une ressource du territoire sous-valorisée. On estime, hors bois d'œuvre, sur le Pays Lédonien, à environ 39 000 tonnes le volume de bois supplémentaire non valorisé et disponible pour l'énergie ou l'industrie du bois par an (cf. Plan d'Approvisionnement Territorial Bois Énergie du Pays Lédonien – 2015). Ces perspectives, dans le cadre d'une gestion raisonnée et d'une exploitation durable, présentent un fort potentiel de développement, surtout au regard des besoins de bois local qui ne sont pas satisfaits.

L'émergence, la structuration et la consolidation des filières locales

Enjeux

Un développement productif local basé sur des ressources de proximité

Des milieux fragiles et vulnérables, des tensions observables sur la ressource en eau

Le Pays Lédonien est composé de très nombreux milieux naturels riches et variés : zones humides, pelouses sèches, ... La Petite Montagne par exemple est un très vaste site « Natura 2000 ». La nature dite « ordinaire » participe pleinement à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du territoire.

Le massif jurassien est karstique. Le comportement souterrain des eaux pluviales est donc difficilement prévisible. Les résurgences de ces eaux non filtrées naturellement se déversent ensuite dans les plaines alluviales de l'Ain, de la Seille, du Suran ou de la Vallière. Le dérèglement climatique modifie cet écosystème, en témoignent les alertes sur les capacités à assurer l'alimentation en volume sur certains secteurs du territoire durant l'été 2020. Ce risque de pénurie ne gomme d'ailleurs en rien les risques d'inondations lors de violents orages de type cévenole dont l'occurrence augmente.

Il convient donc de veiller à maintenir la quantité de ressources en eau, de sécuriser le réseau général d'alimentation et de limiter les impacts des inondations par des plans de prévention et de gestion adaptés au niveau des bassins. La qualité de cette ressource est un autre enjeu majeur. L'ensemble des bassins versants est concerné.



Des paysages diversifiés et emblématiques, vecteurs d'identité et d'attractivité

Le territoire du Pays Lédonien est caractérisé par une diversité des paysages. Il s'étend en effet, d'Ouest en Est, sur six unités paysagères : la Bresse jurassienne ; le Vignoble et Revermont ; le premier plateau, entaillé par les reculées ; la région des lacs (premier et deuxième plateaux) ; la Petite Montagne ; le Jura des Grands Vaux.

Les paysages remarquables et leur diversité sont des éléments constitutifs majeurs de l'attractivité résidentielle et touristique du territoire :

- Quatre sites majeurs sont classés en application des dispositions du Code de l'environnement : le vignoble du Château-Chalon (445 ha) ; la reculée de Baume-les-Messieurs (701 ha) ; les cascades du Hérisson (1 296 ha) et le plateau des Sept lacs (1 627 ha) ;
- Les lacs de Chalain et de Clairvaux font partie des 111 sites lacustres palafittiques de l'arc Alpin, inscrits en 2011 au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Deux sites touristiques sont en démarche vers le Label Grand Site de France : Vignoble et Reculées du Jura, et Vallée du Hérisson – Plateau des 7 lacs.



1.3 Dynamique d'acteurs

L'expérience et l'ancienneté du Pays Lédonien en tant que porteur du Groupe d'Action Locale a permis de consolider sur le territoire un réseau d'acteurs impliqués. Ainsi, bien que rural, le territoire se caractérise par un fort dynamisme entrepreneurial et coopératif, qui fédère la sphère publique et privée.

Le GAL a su nouer des partenariats anciens et solides avec notamment:

- Des Chambres consulaires (Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Chambre d'Agriculture) ;
- De nombreux organismes parapublics ou d'associations travaillant à l'échelle départementale (Comité Départemental du Tourisme, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement -CAUE-, AJENA, SOLIHA, ...).

Un mix-énergétique à consolider, un potentiel d'initiatives d'économie circulaire

Chaque démarche sectorielle (urbanisme, planification et aménagement du territoire, transport, mobilité, habitat, logement, développement économique, ...) impacte la consommation d'énergie, les émissions de GES, la qualité de l'air ou encore la capacité de résilience du territoire au changement climatique. Aussi, en compatibilité avec les orientations du SRADDET, les collectivités du Pays Lédonien ont vocation à agir sur l'ensemble des enjeux de la transition énergétique.

Le Jura a été un territoire pionnier dans la gestion des déchets. De nombreuses initiatives publiques et privées d'économie circulaire en font un territoire au potentiel d'innovation important.

**Des ressources naturelles
préservées**

**Une attractivité touristique
équilibrée**

**Des acteurs sensibilisés aux enjeux
environnementaux et énergétiques**

**Un modèle de consommation et de
production plus sobre**

**Un territoire qui s'adapte au
changement climatique**

**Le développement de projets
innovants d'économie circulaire**

Enjeux

Le territoire compte également de nombreuses associations locales très dynamiques, notamment :

- Des acteurs agricoles (GVA, AMAP, GAB, ...) engagés dans des démarches de développement ;
- Des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire nombreux et impliqués dans divers secteurs économiques (Groupe DEMAIN, Epart, OASIS, Elan Jardin et Elan Emploi, Adapemont). Les structures sont engagées dans des partenariats, notamment via le collectif ARCHIPEL ;
- Des offices de tourisme structurés ;
- Des inter-professions organisées (Comté, Viticulture) ;
- Des associations environnementales à rayonnement local et national (CPIE, JNE, Rudologia) ;
- Un tissu d'acteurs culturels innovants et porteurs d'initiatives.

Le territoire se caractérise également par la présence d'autres acteurs porteurs d'initiatives locales comme :

- le Clus'Ter Jura. Il s'agit d'un Pôle territorial de coopération économique labellisé dont le rayon d'action correspond principalement au périmètre du Pays. Ce modèle innovant, au service de l'initiative économique locale est particulièrement identifié dans la mobilisation des acteurs du territoire et dans l'accompagnement à l'émergence de projet collaboratif et écologiquement responsable. Il s'agit d'un partenaire privilégié du Pays et des intercommunalités qui le composent ;
- le restaurant municipal de la ville de Lons-le-Saunier très engagé dans l'approvisionnement local ;
- des lycées agricoles très actifs, dont l'EPL de Montmorot et son Centre de Formation ancré sur le territoire.

De multiples entreprises, qu'elles soient locales ou d'envergure nationale et internationale, sont engagées dans des démarches locales et partenariales : on peut citer l'exemple de la démarche d'Écologie Industrielle Territoriale portée par le Clus'Ter Jura et plus particulièrement par l'association d'entreprises ALonsZI sur le bassin de Lons-le-Saunier. Dans le secteur agro-alimentaire, on peut par ailleurs citer la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial structuré en Société Coopérative d'Intérêt Collectif favorisant la mise en œuvre multi-partenariale de filières locales.

Dans la sphère publique, les intercommunalités membres du Pays Lédonien constituent le premier impulseur et le relai des dynamiques locales. Au-delà des instances politiques des collectivités, le Pays Lédonien organise une fois par trimestre (en moyenne) des réunions techniques avec les agents des Communautés de Communes afin de structurer et faire vivre un réseau efficace pour la communication autour du programme LEADER mais aussi et surtout permettre l'émergence et le soutien aux projets locaux.

1.4 Stratégie du GAL

Le projet de territoire du Pays Lédonien s'inscrit dans un cadre stratégique global qui se décline par des outils de planification (SCoT) et des dispositifs contractuels (Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), Contrat local de santé (CLS), Territoires en Action, LEADER, Contrat d'Objectifs Territorial (COT) qui visent à soutenir le développement du territoire.

Le SCoT a été mis en révision en décembre 2021 (travaux en cours) et à vocation à franchir une étape supplémentaire dans les ambitions de transition du projet de territoire.

Le Contrat d'Objectifs Territorial a pour objectif de structurer le volet transition écologique et énergétique des politiques des collectivités et de définir une stratégie d'économie circulaire. Les quatre intercommunalités du Pays Lédonien sont engagées dans l'obtention du label "Territoire engagé dans la transition écologique".

Le candidature au programme LEADER 2023-2027 s'adapte à ces nouvelles ambitions.

C'est donc en croisant les enjeux identifiés dans la Politique Agricole et Commune (PAC), dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), ceux du projet de territoire et les remontées des acteurs locaux lors de la phase d'élaboration de la candidature LEADER que le Pays Lédonien a pu définir une priorité ciblée et ses ambitions pour le programme LEADER 2023-2027: « Un territoire acteur de ses transitions ».

« Un territoire acteur de ses transitions »

Le territoire souhaite traiter de la thématique "Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique et numérique des territoires" de façon transversale dans l'ensemble de la candidature.

Les acteurs associés à l'élaboration de la candidature ont partagé unanimement la volonté d'engager une candidature orientée autour de la transition :

Écologique et énergétique vers un modèle plus économe et plus efficace dans l'usage des ressources

Sociale et économique vers des changements d'organisation et de pratiques pour créer un cadre favorable à la créativité, à l'innovation et aux approches collaboratives

Responsable vers une protection, une valorisation et une sensibilisation de notre territoire

Pour répondre à cette priorité ciblée, les acteurs ont défini trois axes de travail :

Axe 1: Bien vivre dans une ruralité dynamique. Cet axe sous-tend un travail avec les bourgs et villages autour de la redéfinition de l'espace urbain et rural, et ce pour accélérer la transition des logiques d'aménagement vers un urbanisme durable. Le maintien des commerces et des services en centralité est également un enjeu fort de cet axe.

La prise en compte des facteurs humains, d'usages, économiques, énergétiques, écologiques et techniques (éco-conception, matérialités, ...) est essentielle dans les nouvelles orientations en matière de développement et d'aménagement des territoires.

Axe 2: Une ruralité productive et innovante. Le Pays Lédonien souhaite, au travers de cet axe, favoriser l'essor d'activités et de partenariats s'appuyant sur les ressources multiples du territoire.

Il dispose d'atouts indéniables dans le domaine agricole (notamment AOP) et forestier. Le Pays Lédonien a d'ores et déjà l'expérience de différents travaux et projets autour des circuits courts et de l'alimentation. Comme évoqué précédemment, une réelle dynamique d'acteurs est présente sur le territoire. Ce dernier souhaite la conforter voire l'amplifier. La question de l'économie circulaire est historiquement identifiée, pour autant il s'agit d'une nouvelle orientation dans les politiques du PETR.

Axe 3: Une ruralité touristique préservée. Les acteurs souhaitent le développement d'un tourisme prenant pleinement en compte ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, actuels et futurs, tout en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels et de l'environnement.

La coopération et l'animation sont des outils transversaux permettant d'appuyer la mise en œuvre de cette stratégie.

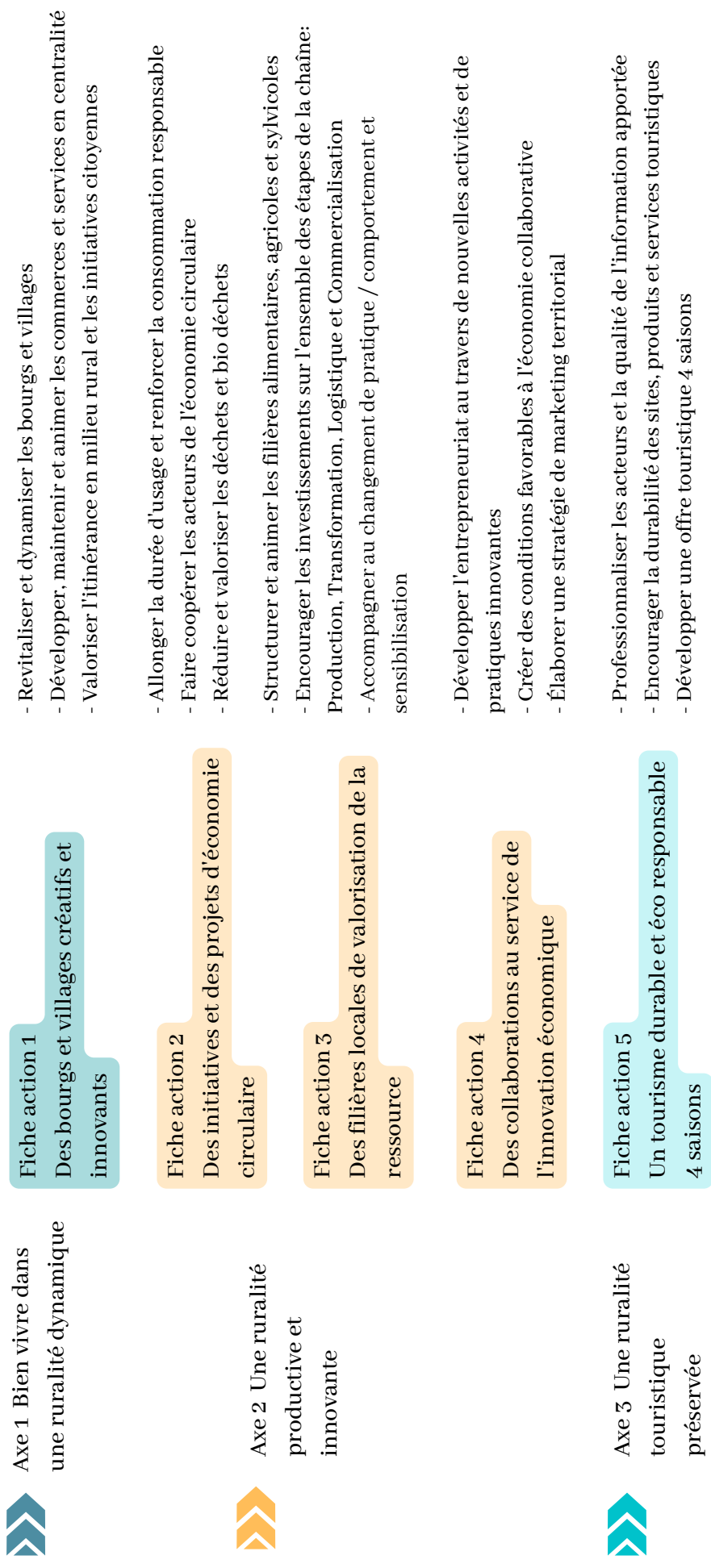
L'articulation de la stratégie et du plan d'actions se réalisera sous le prisme de quatre thématiques parmi celles proposées par la Région Bourgogne-Franche-Comté:

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique et numérique des territoires
- Améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens
- Développer l'économie de proximité
- Développer l'éco-tourisme, le tourisme social et solidaire et la promotion du territoire



1.4 Diagramme d'objectifs

Un territoire acteur de ses transitions



Fiches thématiques

Fiche action 7
 Une animation au service de la mobilisation des acteurs

Fiche action 6
 La coopération comme moteur d'échanges interterritoriaux

Fiches transversales



02 LA GOUVERNANCE

2.1 Elaboration de la candidature

Le travail sur l'élaboration de la candidature s'est appuyé principalement sur 4 instances:

- Le Bureau du PETR du Pays Lédonien: composé du Président du PETR, du Président du GAL LEADER, des Vice-présidents et/ou Délégués thématiques (économie, tourisme, santé, politiques contractuelles, politiques agricoles et alimentaires, transition numérique et mobilité, transition écologique et énergétique, revitalisation rurale, application du droit des sols, SCoT) ;
- Le Comité Syndical du PETR du Pays Lédonien: composé de délégués titulaires et suppléants, représentant les EPCI membres du PETR ;
- Le Comité de Programmation LEADER 2014-2022: composé d'acteurs publics et privés du territoire: élus, consulaires, associations, entreprises, ... ;
- Un Comité technique: composé des différents techniciens thématiques du PETR: urbanisme, revitalisation, santé, transition et des agents des intercommunalités.

Le Clus'Ter Jura a accompagné le Pays Lédonien notamment par la mobilisation de ses ressources, sa connaissance des dynamiques locales et son expérience d'animation pour permettre l'expression des acteurs locaux dans le cadre d'ateliers.

La démarche d'élaboration de la candidature a été initiée par des discussions préliminaires au sein de ces différentes instances afin d'impliquer l'ensemble des parties prenantes de la programmation en cours. L'objectif fût de bien s'assurer que les priorités du territoire soient le cadre de référence premier de la candidature. Des assises communes ont alors été unanimement identifiées : placer la dynamique collective, partenariale et novatrice au centre du dispositif LEADER.

C'est dans cet esprit que la concertation en vue de l'élaboration de la candidature a été menée, avec la mise en place d'une méthodologie de concertation évolutive, englobante et participative. Les parties prenantes ont identifié les questions liées aux transitions comme centrales et comme devant être au cœur de l'ensemble des thématiques. Cette vision a été confirmée par les concertations et conduit donc la stratégie et le plan d'action du projet LEADER 2023-2027.

Les temps forts du processus participatif

LANÇEMENT DE LA DÉMARCHE	DIAGNOSTIC	STRATEGIE / PLAN D'ACTIONS
11-01-2022: Présentation du futur AAC en Bureau	Rencontres individuelles des grands témoins : 4 présidents d'intercommunalités + 12 acteurs privés phares	05-05-2022: Réunion des Directeurs généraux et techniciens des intercommunalités
18-02-2022: Présentation du futur AAC au Comité technique du PETR	02-05-2022: Point d'étape + grandes orientations en Comité de Programmation LEADER	09-06-2022: Atelier thématique autour de l'économie circulaire
01-03-2022: Présentation de l'AAC en Comité de Programmation LEADER	10-05-2022: Point d'étape + grandes orientations en Bureau	13-06-2022: Atelier thématique autour de l'agriculture et l'alimentation
29-03-2022: Présentation de l'AAC en Comité Syndical		14-06-2022: Proposition et vote de la stratégie: Bureau
		29-06-2022: Proposition et vote de la stratégie: Comité Syndical

La méthodologie de concertation a été conçue pour :

- Mobiliser et impliquer les élus et les acteurs publics et privés du territoire dans la réalisation du diagnostic de territoire et la définition de la stratégie LEADER ;
- Intensifier la mise en réseau, la coopération et l'expérimentation ;

- Formaliser des axes stratégiques ambitieux tout en tenant compte des enjeux du territoire et permettre une articulation efficace avec l'ensemble des contractualisations existantes ;
- Faciliter la mise en œuvre effective d'un maximum de projets dans la phase opérationnelle du programme grâce à une déclinaison structurante et collective des fiches actions.

Les différents temps d'action ont ainsi visé à :

- L'émergence, en recueillant l'expression des enjeux auprès d'acteurs publics et privés via des entretiens bilatéraux ;
- La co-construction en définissant la priorité ciblée, les axes stratégiques et les actions à mener via des temps d'échange collectif et des ateliers participatifs.

Certains axes stratégiques n'ont pas fait l'objet d'ateliers participatifs, à dessein car des compétences internes, des contractualisations en cours, des mobilisations d'acteurs sur des temps antérieurs, des documents directeurs existants donnaient un cadre suffisamment abouti tout en répondant aux enjeux de LEADER.

2.2 Mise en œuvre et suivi du programme

Si lors de la mise en œuvre du programme LEADER 2007-2013 le processus d'animation dans sa dimension d'émergence de projet avait été pointé du doigt, cela n'a pas été le cas pour le programme 2014-2022.

En effet, le territoire s'est emparé de l'animation proposée par le GAL pour mobiliser les acteurs du territoire sur différentes thématiques à enjeux permettant ainsi l'émergence de projets soutenus par LEADER :

- Création du collectif Archipel – chantier d'insertion (regroupement de 6 structures dans le domaine de l'insertion professionnelle) ;
- Développement du projet Jurassic Vélo Tours à l'échelle du Massif du Jura en coopération avec le PNR du Haut-Jura ;
- Création du collectif Comme un gant (groupement de 5 structures du spectacle vivant) ;
- Mise en place d'un Programme Alimentaire de Territoire Bio ;

Ce nouveau programme LEADER devra conforter son rôle d'animateur de territoire et d'émergence de projets collectifs.

Pour cela, le Pays Lédonien renouvellera ou mettra en place :

- Des temps d'échanges trimestriels avec les agents des EPCI membres sur l'ensemble des thématiques LEADER. Les objectifs de ces animations seront à la fois d'informer sur le programme LEADER (stratégie, montage de dossiers, état d'avancement, ...) mais aussi et surtout permettre l'émergence et le soutien aux projets locaux ;
- Une mobilisation des acteurs privés par l'organisation d'ateliers collectifs de travail thématiques permettant l'échange et la construction de projets communs ;

ZOOM SUR LES ATELIERS THÉMATIQUES

Ces ateliers ont eu pour but de recueillir les priorités et les projets des acteurs de terrain pour construire les fiches actions au plus près des besoins du territoire. L'objectif a aussi été de mobiliser les acteurs en vue de la mise en œuvre effective du futur programme LEADER.

Les ateliers (économie circulaire le 09/06/2022 et agriculture-alimentation le 13/06/2022) ont réuni plus d'une cinquantaine de personnes et ont abouti à une cartographie des besoins et l'élaboration collective de 15 fiches projets répondant à des enjeux du territoire. Les questions de pratiques innovantes ont été traitées en filigrane des ateliers. Ces travaux ont directement alimenté les fiches actions du dossier de candidature.



- Une implication des porteurs de projets lors des Comités de Programmation permettant un réel accompagnement collectif au service de l'amélioration des projets et de la création de réseau autour des projets ;
- Un renforcement des réseaux et prescripteurs afin de relayer efficacement le programme LEADER. Les animateurs du programme s'appuieront sur les personnes, structures de terrain et structures plus institutionnelles (chambres consulaires, associations, organismes relevant du droit public, ...) qui se sont déjà mobilisées dans les groupes de travail constitués dans cette phase d'élaboration de la candidature LEADER ;
- Une transversalité structurée entre les services et les politiques du Pays Lédonien assurée par l'équipe technique du GAL.

2.3. Composition et fonctionnement du Comité de Programmation

Afin d'assurer une bonne représentativité géographique et thématique du territoire, le Comité de Programmation sera composé comme suit :

Collège public	
Titulaires	Suppléants
Espace Communautaire Lons Agglomération: Président(e)	Espace Communautaire Lons Agglomération: Vice Président(e)
Espace Communautaire Lons Agglomération: Représentant(e)	Espace Communautaire Lons Agglomération: Représentant(e)
Terre d'Emeraude Communauté: Vice président(e)	Terre d'Emeraude Communauté: Vice président(e)
Terre d'Emeraude Communauté: Représentant(e)	Terre d'Emeraude Communauté: Représentant(e)
Communauté de Communes Porte du Jura: Président(e)	Communauté de Communes Porte du Jura: Vice Président(e)
Communauté de Communes Bresse Haute Seille: Président(e)	Communauté de Communes Bresse Haute Seille: Vice Président(e)
Chambre d'Agriculture du Jura: Représentant(e) technique	Chambre du Commerce et de l'Industrie Représentant(e) technique
Thématique alimentaire: Syndicat Intercommunal de la Cuisine Centrale Directeur	Thématique agricole: CFPPA Montmorot Formateur

Pour des raisons de poids de population, ECLA et Terre d'Emeraude Communauté disposent de deux titulaires et deux suppléants dans le collège public.

Collège privé

Titulaires	Suppléants
Thématique urbanisme: SOLIHA - Directeur	Thématique urbanisme: CAUE - Représentant(e)
Thématique agricole: Chambre d'Agriculture - Représentant(e) élu(e)	Chambre du Commerce et de l'Industrie Représentant(e) élu(e)
Thématique alimentaire: SCIC BI'EAU Représentant(e)	Thématique agricole: Terre de liens Représentant(e)
Thématique Bois: ACOFOR Représentant(e)	Thématique Bois: Office National des Forêts Représentant(e)
Thématique Economie circulaire: Alons'ZI Agent	Thématique Economie circulaire: RUDOLOGIA Directeur
Thématique Economie sociale et solidaire: ADAPÉMONT Directeur	Thématique Economie sociale et solidaire: EPART Directeur
Thématique Touristique: Comité Départemental du Tourisme - Président	Thématique Touristique: Terre d'Emeraude Tourisme (SPL) - Président(e)
Autres acteurs phares: Clus'Ter Jura Directrice	Autres acteurs phares: Scènes du Jura Administratrice

La typologie des acteurs privés a été définie en adéquation avec les orientations stratégiques et les fiches actions du programme.

Les structures représentées dans le collège privé ont un rayonnement large (le plus souvent à l'échelle du Pays Lédonien).

ZOOM SUR L'ORGANISATION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

- Des porteurs de projets présents en séance pour présenter leurs projets et rendre dynamique l'instance ;
- Des visites de sites financées par le programme LEADER ;
- Des lieux de réunion tournant sur le Pays Lédonien.

Les 16 membres titulaires et les 16 membres suppléants seront invités à chaque séance du Comité de Programmation. Les membres suppléants ne prendront pas part au vote mais pourront participer aux échanges. Cette pratique vise à enrichir les échanges, à diffuser les informations et à favoriser le renouvellement des membres.

Ce Comité de Programmation se réunira en moyenne 1 fois par trimestre.

Il procédera notamment à l'analyse des dossiers par différentes modalités : audition des porteurs de projet, expression d'un avis d'opportunité puis d'un avis de programmation, grille d'analyse des projets, ...

Il pourra s'appuyer sur des commissions thématiques ponctuelles: évaluation, communication, ...

2.4. Echanges de pratiques et transferts d'expérience

A l'échelle du Pays Lédonien

Pour permettre les échanges de bonnes pratiques et les transferts d'expérience, le GAL s'engagera à communiquer davantage sur les projets soutenus afin de mettre en réseaux leurs porteurs et les partenaires des projets soutenus.

Ceci visera à approfondir l'un des axes d'amélioration identifié dans le programme LEADER 2014-2022: la communication autour de la stratégie, des possibilités de financement et des projets accompagnés.

Les réunions organisées avec les intercommunalités du Pays Lédonien ont également ce rôle d'échanges de bonnes pratiques.

A l'échelle de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Comme lors de la précédente programmation, le Pays Lédonien participera aux temps de travail organisés par l'autorité de gestion: réunions inter-GAL, formations, ateliers de travail, ...

Le Réseau Rural Régional est également un bon outil au service des territoires sur ces questions d'échanges de pratiques, d'expériences et de formations.

Une dynamique entre GAL est née lors de la précédente programmation. Le Pays Lédonien souhaite pouvoir contribuer au maintien de ce lien : adresse mail commune, outils partagés (de type dropbox), rencontres, ... En effet, il permet des échanges essentiels concernant des problématiques stratégiques, des pratiques professionnelles, des dossiers administratifs mais aussi des coopérations éventuelles.

Des coopérations LEADER sont en cours avec nos voisins (PNR du Haut-Jura et Communauté de Communes Arbois-Poligny-Salins Cœur du Jura) que nous souhaitons réciproquement faire perdurer. De plus, des travaux ont été engagés sur d'autres thématiques comme l'attractivité territoriale ou encore les programmes alimentaires territoriaux.

Le Pays Lédonien entend poursuivre ces échanges et en développer de nouveaux au cours de cette nouvelle programmation.

A l'échelle nationale et européenne

Au-delà des coopérations avec les territoires voisins, le GAL souhaite développer ces initiatives avec d'autres territoires nationaux voire internationaux. Il semble, par exemple, pertinent de mettre en place des échanges avec d'autres territoires (GAL ou non GAL) sur des thématiques nouvellement traitées au Pays Lédonien: économie circulaire, filière bois par exemple.

Les animateurs du GAL auront également pour mission de faire connaître aux acteurs locaux la plus-value de ces échanges afin qu'ils puissent envisager des actions en coopération avec d'autres structures.

Lors de la précédente programmation, le GAL n'a pas pu participer à des colloques ou rencontres nationaux. Dans le cadre d'un nouveau programme, le GAL s'investira davantage dans ces échanges en fonction des thématiques.

Cette ambition nécessitera de mettre en œuvre une animation spécifique, dédiée à l'émergence et au maintien des projets de coopération.





04

LA MAQUETTE FINANCIÈRE, LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION

4.1 Maquette financière

La maquette financière a été élaborée sur la base des besoins, des dynamiques existantes et des projets d'ores et déjà pré-identifiés pour chaque fiche action mais également en prenant en considération les possibilités d'autres financements sur ces thématiques.

Par exemple, une enveloppe plus importante est attribuée à la fiche action 1 puisque des projets d'investissements sont attendus sur les questions de revitalisation, redynamisation des bourgs et villages, de maintien des commerces et des services en centralité faisant suite à des études financées dans le précédent programme.

La question touristique (fiche action 5), bien que prioritaire, dispose d'une enveloppe peu élevée puisque cette thématique est aussi finançable via d'autres aides et que les projets de coopération identifiés sont des projets touristiques.

Cette maquette sera susceptible d'évoluer au cours du programme en fonction des résultats de l'évaluation continue et du niveau de programmation.

Orientations stratégiques	Fiche action (n°)	FEADER	Total de la dépense publique
Des bourgs et villages créatifs et innovants	1	750 000 €	937 500 €
Des initiatives et des projets d'économie circulaire	2	250 000 €	312 500 €
Des filières locales de valorisation de la ressource	3	250 000 €	312 500 €
Des collaborations au service de l'innovation économique	4	200 000 €	250 000 €
Un tourisme éco-responsable et durable 4 saisons	5	200 000 €	250 000 €
Coopération	6	250 000 €	312 500 €
Animation et fonctionnement	7	400 000 €	500 000 €
TOTAL		2 300 000 €	2 875 000 €

4.2 Organisation du GAL

La structure porteuse

La structure porteuse du Groupe d'Action Locale est le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lédonien.

Conformément à ses statuts, le PETR du Pays Lédonien a pour objet et pour compétences attribuées :

Contrat et animation

L'élaboration, suivi et mise en œuvre du projet de territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Le PETR constitue, « le cadre de contractualisation infrarégional et infra-départemental des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires ».

Cela se traduit notamment, pour le Pays Lédonien, par :

- sa capacité à **contractualiser avec l'Etat et la Région (Contrat « Territoires en Action», Contrat de Relance et de Transition Écologique, Contrat d'Objectifs Territorial, Programme LEADER) ;**
- l'animation de **politiques d'aménagement et de développement territoriales**, à la demande et en lien étroit avec les intercommunalités, dans les domaines de l'économie (ex Fabrique à Entreprendre...), de la transition écologique (Animation de la démarche "Territoire Engagé dans la Transition Écologique" à travers le pilotage d'un Contrat d'Objectifs Territoriale avec l'ADEME), de la Santé (portage et animation d'un Contrat Local de Santé), de l'alimentation (pilotage d'un Projet Alimentaire Territorial Labelisé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation), du Tourisme...

SCoT

L'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lédonien

Le PETR du Pays Lédonien s'est vu confié par les intercommunalités l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Un premier SCOT a été approuvé en 2012 ; suite à des évolutions de périmètre, une révision générale du SCOT a été engagée puis approuvée en 2021. Une révision du SCoT est lancée depuis décembre 2021, notamment afin d'intégrer l'ex EPCI Jura-Sud (désormais intégré à Terre d'Emeraude Communauté et au périmètre du PETR du Pays Lédonien) et de nouvelles ambitions autour des questions de transition énergétique, écologique et numérique.

Le PETR du Pays Lédonien dispose d'une habilitation statutaire pour l'instruction des autorisations d'urbanisme :

ADS

L'instruction des Autorisations d'Urbanisme

Le PETR a ainsi organisé un service mutualisé, dédié à l'instruction des autorisations d'urbanisme. Son fonctionnement fait l'objet d'une convention signée par chacune des communes ou, le cas échéant, des intercommunalités, successivement concernée(s) et/ou volontaire(s) sur le périmètre du Pays Lédonien.

Le PETR est présidé par Claude BORCARD. L'instance décisionnaire, le Comité Syndical, est composée de 44 membres. Le Bureau Syndical est composé de dix membres (dont un Président et 4 Vice-Présidents).

A la différence du précédent programme, le périmètre du PETR intègre la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté dans son entièreté avec l'ancienne Communauté de Communes Jura-Sud, initialement rattachée au GAL du PNR du Haut-Jura. La stratégie du programme LEADER intègre pleinement la dynamique et les ambitions de ce territoire élargi. Le périmètre de GAL est ainsi composé de communes entières et contiguës, d'EPCI entiers et d'un seul tenant.

Le PETR a assuré la mise en œuvre technique du programme LEADER pour le compte du GAL pour le programme LEADER 2007-2013 et 2014-2022. Il est envisagé, pour la période 2023-2027, de procéder de façon identique.

Les moyens humains dédiés au programme LEADER

Le GAL du Pays Lédonien est aujourd'hui composé de 1.5 ETP dédié au programme LEADER. 1 ETP d'animation / gestion / coordination du programme et 0.5 ETP de gestion. Le GAL a l'expérience du programme LEADER 2007-2013 et 2014-2022 avec un agent en poste depuis 8 ans.

Pour conforter l'équipe technique, mais surtout pour permettre une animation efficace au démarrage du programme 2023-2027, un recrutement est actuellement en cours sur un poste d'animateur(trice) LEADER.

2 ETP seront dédiés au programme LEADER 2023-2027

Animateur(trice) LEADER	Coordinateur(trice) LEADER	Gestionnaire LEADER
Ces missions seront notamment : - Émergence de projet en lien avec la stratégie du territoire ; - Suivi des projets ; - Accompagnement à l'élaboration de projets de coopération inter-territoriale ou transnationale ; - Participer à l'organisation des Comités de Programmation ; - Assurer le suivi et l'évaluation du programme ; - Accompagnement des porteurs de projets dans le montage administratif des dossiers.	Ces missions seront notamment : - Piloter le programme ; - Assurer le suivi administratif, financier et juridique du programme et des dossiers ; - Assurer le suivi des contrôles ; - Suivre la maquette financière ; - Travailler en collaboration avec les animateurs thématiques du PETR (santé, revitalisation, urbanisme transition) ; - Organiser les Comités de Programmation ; - Élaborer une stratégie de communication .	Ces missions seront essentiellement : - l'accompagnement des porteurs de projet ; - Le montage administratif des demandes de subvention et de paiement .
<p style="text-align: center;">1 ETP dédié</p>	<p style="text-align: center;">0.5 ETP</p>	<p style="text-align: center;">0.5 ETP</p>

Cette organisation est pensée avec l'équipe actuellement en place en intégrant les évolutions de poste à venir. Celle-ci pourra donc être amenée à évoluer tout en garantissant le maintien d'un minimum de 1.5 ETP. Ce temps est essentiel à la place que souhaite donner le Pays Lédonien à la mobilisation des acteurs du territoire et à l'émergence de projets.

Les chargé(e)s de mission du PETR du Pays Lédonien (urbanisme, revitalisation des bourgs centres, santé, transition), sans être identifiés directement comme intégrant l'équipe technique du GAL, contribuent néanmoins à l'animation de la stratégie du territoire, à la communication autour du programme et à l'orientation des porteurs de projets.

Comme évoqué dans la partie concernant la dynamique d'acteurs sur le territoire, le réseau organisé avec les agents des intercommunalités permet un appui technique de leurs parts pour communiquer autour du programme et permettre l'identification de projets locaux publics et privés.

4.3 Suivi-évaluation

Afin de suivre au mieux l'avancée du programme au niveau financier et stratégique, des outils de suivi seront mis en place. Ces derniers permettront de construire les bases des évaluations qui seront mises en place tout au long du programme.

Suivi quantitatif

Des tableaux de suivi ont été réalisés lors du programme 2014-2022. Les retours d'expérience et les nouvelles exigences permettront de les adapter pour une efficacité optimale.

Le GAL dispose d'un tableau facilitant le suivi administratif des dossiers (étape de vie du dossier, état d'avancement) mais également d'un tableau financier permettant d'analyser les enveloppes disponibles, les enveloppes payées, les sous-réalisations et les cofinancements mobilisés.

L'évaluation

L'évaluation est un temps primordial du programme LEADER puisqu'elle permet de faire un état des lieux à un instant donné du fonctionnement du programme et de la stratégie. Elle permet également de mesurer la valeur ajoutée de LEADER pour le territoire. Se donner une ligne de conduite dès le démarrage de cette programmation permet ainsi de réajuster des éléments de méthode, des outils, des orientations, d'améliorer la gouvernance et de renforcer les résultats attendus.

La construction du dispositif d'évaluation se fera dès le démarrage du programme, pendant la phase de conventionnement, en particulier sur l'élaboration des questions évaluatives et des indicateurs associés.

Le Pays Lédonien prévoit:

- une évaluation continue (via les outils de suivi) ;
- une évaluation à mi-parcours ;
- une évaluation finale ;

Cette évaluation pourra être externalisée ou réalisée en interne. Elle pourra également être croisée avec d'autres GAL du territoire régional.

4.4 Communication et diffusion

En raison du fort décalage entre le conventionnement du programme LEADER 2014-2022, son opérationnalité, les délais de montage des dossiers de demande de subvention et de paiement, le Pays Lédonien n'a pas mis en œuvre les moyens nécessaires à la communication autour d'un programme LEADER.

Pour le programme 2023-2027, le GAL LEADER souhaite:

Faire connaître le programme par:

- l'organisation d'un événement de lancement officiel du programme ;
- des réunions d'information à destination des élus du territoire ;
- la mise à jour de la page dédiée à LEADER sur le site internet du Pays Lédonien.

Valoriser le programme par:

- la réalisation de support de communication (dépliants, affiches) ;
- la réédition d'un guide du porteur de projet (s'il n'est pas réalisé à une échelle supra) et sa diffusion sur le site Internet ;
- la délocalisation des Comités de Programmation et l'intervention des porteurs de projets.

Créer une cohésion territoriale par l'organisation de réunions régulières et d'ateliers collectifs avec les agents de développement des intercommunalités.

Rendre transparent l'attribution des crédits européens en faisant respecter l'obligation de publicité des crédits obtenus.



ANNEXES

- 1 Liste des communes constitutives du GAL
- 2 Armature urbaine du SCoT
- 3 Fiches actions
- 4 Tableau de synthèse des lignes de partage entre les différents fonds
- 5 Courriers de poursuite de coopération



ANNEXE 1 - LISTE DES COMMUNES CONSTITUTIVES DU GAL

Le GAL du Pays Lédonien est constitué de 200 communes rassemblant au total 91 937 habitants (données INSEE 2021 issues du Ministère de l'intérieur D.G.C.L).

La commune de Lons-le-Saunier est considérée comme « ville moyenne » avec 18 099 habitants. La commune intègre le périmètre du GAL mais il est noté qu'elle ne pourra pas bénéficier de financement LEADER pour les opérations d'investissement.

Ci dessous la liste des communes qui constituent son périmètre:

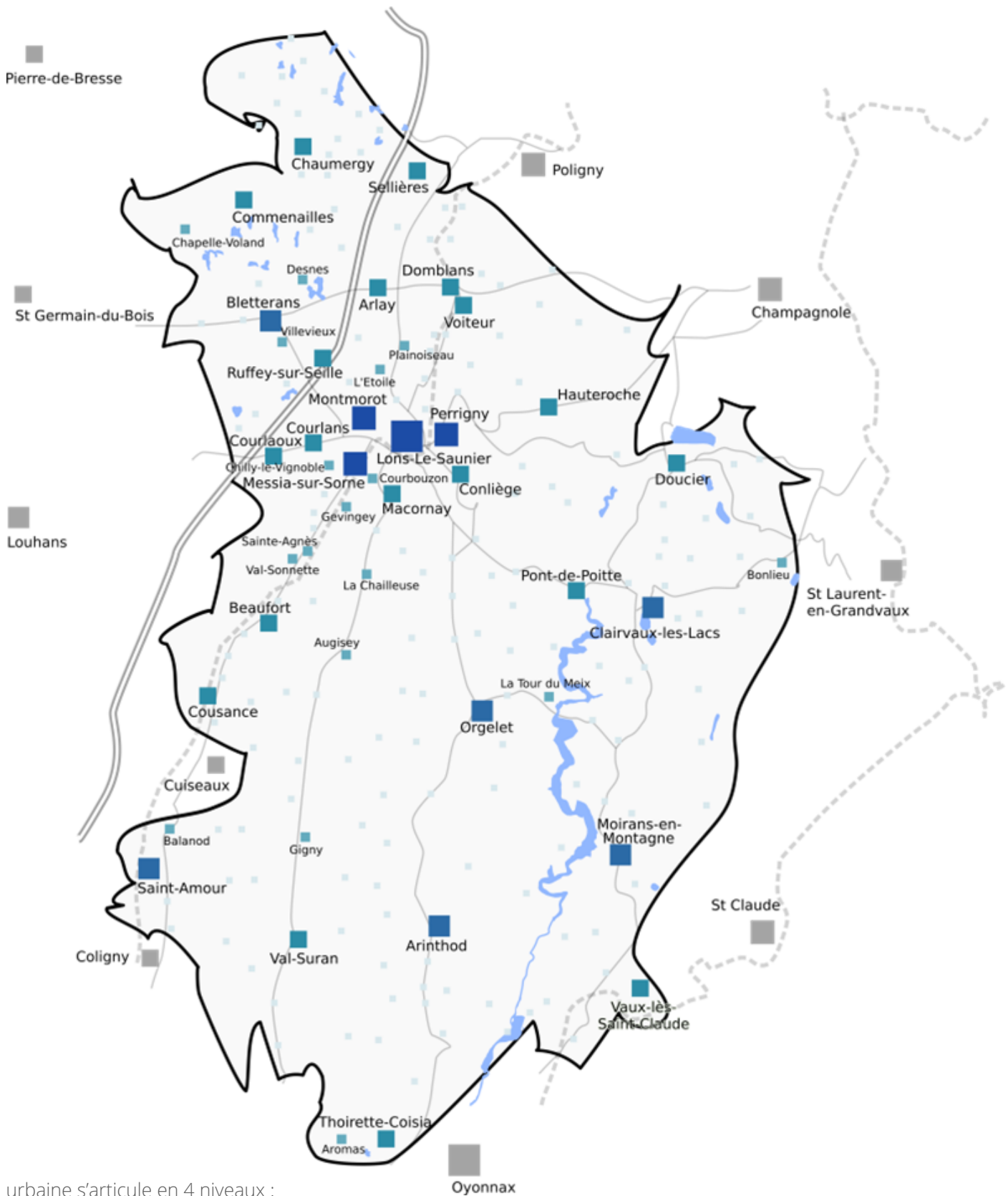
Nom de la commune	N°INSEE	Nombre d'habitants	EPCI
Alièze	39007	159	Terre d'Emeraude Communauté
Andelot-Morval	39010	95	Terre d'Emeraude Communauté
Arinthod	39016	1137	Terre d'Emeraude Communauté
Arlay	39017	1254	CC Bresse Haute Seille
Aromas	39018	676	Terre d'Emeraude Communauté
Augea	39025	281	CC Porte du Jura
Augisey	39027	199	CC Porte du Jura
Balanod	39035	359	CC Porte du Jura
Barésia-sur-l'Ain	39038	148	Terre d'Emeraude Communauté
Baume-les-Messieurs	39041	167	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Beaufort-Orbagna	39043	1394	CC Porte du Jura
Beffia	39045	83	Terre d'Emeraude Communauté
Bletterans	39056	1501	CC Bresse Haute Seille
Blois-sur-Seille	39057	105	CC Bresse Haute Seille
Blye	39058	173	Terre d'Emeraude Communauté
Bois-de-Gand	39060	57	CC Bresse Haute Seille
Boissia	39061	117	Terre d'Emeraude Communauté
Bonlieu	39063	269	Terre d'Emeraude Communauté
Bonnefontaine	39065	107	CC Bresse Haute Seille
Bornay	39066	185	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Briod	39079	214	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Broissia	39080	65	Terre d'Emeraude Communauté
Cernon	39086	246	Terre d'Emeraude Communauté
Cesancey	39088	401	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Chambéria	39092	181	Terre d'Emeraude Communauté
Champrougier	39100	104	CC Bresse Haute Seille
Chancia	39102	234	Terre d'Emeraude Communauté
Chapelle-Voland	39104	611	CC Bresse Haute Seille
Charchilla	39106	290	Terre d'Emeraude Communauté
Charcier	39107	139	Terre d'Emeraude Communauté
Charézier	39109	179	Terre d'Emeraude Communauté
Charnod	39111	39	Terre d'Emeraude Communauté
Château-Chalon	39114	150	CC Bresse Haute Seille
Châtel-de-Joux	39118	52	Terre d'Emeraude Communauté
Châtillon	39122	115	Terre d'Emeraude Communauté
Chaumergy	39124	492	CC Bresse Haute Seille
Chavéria	39134	235	Terre d'Emeraude Communauté
Chemenot	39136	38	CC Bresse Haute Seille
Chêne-Sec	39140	38	CC Bresse Haute Seille
Chevreaux	39142	126	CC Porte du Jura
Chevrotaine	39143	33	Terre d'Emeraude Communauté
Chille	39145	315	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Chilly-le-Vignoble	39146	672	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Clairvaux-les-Lacs	39154	1485	Terre d'Emeraude Communauté
Cogna	39156	256	Terre d'Emeraude Communauté
Commenailles	39160	913	CC Bresse Haute Seille
Condamine	39162	271	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Condes	39163	115	Terre d'Emeraude Communauté
Conliège	39164	690	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Cornod	39166	221	Terre d'Emeraude Communauté
Cosges	39167	367	CC Bresse Haute Seille
Courbette	39168	48	Terre d'Emeraude Communauté
Courbouzon	39169	607	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Courlans	39170	951	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Courlaoux	39171	1149	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Cousance	39173	1329	CC Porte du Jura
Coyron	39175	80	Terre d'Emeraude Communauté
Crenans	39179	242	Terre d'Emeraude Communauté
Cressia	39180	375	Terre d'Emeraude Communauté
Cuisia	39185	403	CC Porte du Jura
Denezières	39192	73	Terre d'Emeraude Communauté
Desnes	39194	488	CC Bresse Haute Seille
Digna	39197	365	CC Porte du Jura
Domblans	39199	1260	CC Bresse Haute Seille
Dompierre-sur-Mont	39200	230	Terre d'Emeraude Communauté
Doucier	39201	323	Terre d'Emeraude Communauté
Dramelay	39204	32	Terre d'Emeraude Communauté

Ecrille	39207	84	Terre d'Emeraude Communauté
Etival	39216	320	Terre d'Emeraude Communauté
Fontainebrux	39229	212	CC Bresse Haute Seille
Fontenu	39230	78	Terre d'Emeraude Communauté
Foulenay	39234	82	CC Bresse Haute Seille
Francheville	39236	58	CC Bresse Haute Seille
Frébuans	39241	383	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Frontenay	39244	170	CC Bresse Haute Seille
Genod	39247	72	Terre d'Emeraude Communauté
Geruge	39250	178	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Gevingey	39251	548	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Gigny	39253	287	Terre d'Emeraude Communauté
Gizia	39255	239	CC Porte du Jura
Graye-et-Charnay	39261	142	CC Porte du Jura
Hautecour	39265	198	Terre d'Emeraude Communauté
Hauteroche	39177	984	CC Bresse Haute Seille
Jeurre	39269	271	Terre d'Emeraude Communauté
La Boissière	39062	69	Terre d'Emeraude Communauté
La Chailleuse	39021	604	Terre d'Emeraude Communauté
La Charme	39110	67	CC Bresse Haute Seille
La Chassagne	39112	115	CC Bresse Haute Seille
La Chaux-en-Bresse	39132	37	CC Bresse Haute Seille
La Frasnée	39239	41	Terre d'Emeraude Communauté
La Marre	39317	360	CC Bresse Haute Seille
La Tour-du-Meix	39534	231	Terre d'Emeraude Communauté
Ladoye-sur-Seille	39272	54	CC Bresse Haute Seille
Largillay-Marsonnay	39278	150	Terre d'Emeraude Communauté
Larnaud	39279	618	CC Bresse Haute Seille
Lavancia-Epercy	39283	654	Terre d'Emeraude Communauté
Lavigny	39288	387	CC Bresse Haute Seille
Le Louverot	39304	226	CC Bresse Haute Seille
Le Pin	39421	254	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Le Vernois	39553	310	CC Bresse Haute Seille
Le Villey	39575	88	CC Bresse Haute Seille
Lect	39289	361	Terre d'Emeraude Communauté
Les Crozets	39184	201	Terre d'Emeraude Communauté
Les Deux-Fays	39196	113	CC Bresse Haute Seille
Les Repôts	39457	51	CC Bresse Haute Seille
Les Trois Châteaux	39378	779	CC Porte du Jura
L'Etoile	39217	573	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Loisia	39295	168	CC Porte du Jura
Lombard	39296	218	CC Bresse Haute Seille
Lons-le-Saunier	39300	18099	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Macornay	39306	1004	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Maisod	39307	339	Terre d'Emeraude Communauté
Mantry	39310	474	CC Bresse Haute Seille
Marigna-sur-Valouse	39312	117	Terre d'Emeraude Communauté
Marnézia	39314	89	Terre d'Emeraude Communauté
Martigna	39318	204	Terre d'Emeraude Communauté
Maynal	39320	335	CC Porte du Jura
Menétru-le-Vignoble	39321	159	CC Bresse Haute Seille
Menétrux-en-Joux	39322	56	Terre d'Emeraude Communauté
Mérona	39324	8	Terre d'Emeraude Communauté
Mesnois	39326	186	Terre d'Emeraude Communauté
Messia-sur-Sorne	39327	855	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Meussia	39328	430	Terre d'Emeraude Communauté
Moirans-en-Montagne	39333	2225	Terre d'Emeraude Communauté
Moiron	39334	134	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Monnetay	39343	15	Terre d'Emeraude Communauté
Montagna-le-Reconduit	39346	122	CC Porte du Jura
Montaigu	39348	469	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Montain	39349	522	CC Bresse Haute Seille
Montcusel	39351	156	Terre d'Emeraude Communauté
Montfleur	39353	183	Terre d'Emeraude Communauté
Montlainsia	39273	252	Terre d'Emeraude Communauté
Montmorot	39362	3386	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Montrevel	39363	88	Terre d'Emeraude Communauté

Moutonne	39375	132	Terre d'Emeraude Communauté
Nance	39379	531	CC Bresse Haute Seille
Nancuisse	39380	48	Terre d'Emeraude Communauté
Nevy-sur-Seille	39388	207	CC Bresse Haute Seille
Nogna	39390	307	Terre d'Emeraude Communauté
Onoz	39394	75	Terre d'Emeraude Communauté
Orgelet	39397	1650	Terre d'Emeraude Communauté
Pannessières	39404	496	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Passenans	39407	346	CC Bresse Haute Seille
Patornay	39408	151	Terre d'Emeraude Communauté
Perrigny	39411	1567	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Pimorin	39420	207	Terre d'Emeraude Communauté
Plainoiseau	39422	544	CC Bresse Haute Seille
Plaisia	39423	116	Terre d'Emeraude Communauté
Poids-de-Fiole	39431	339	Terre d'Emeraude Communauté
Pont-de-Poitte	39435	660	Terre d'Emeraude Communauté
Présilly	39443	132	Terre d'Emeraude Communauté
Publy	39445	299	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Quintigny	39447	258	CC Bresse Haute Seille
Recanoz	39454	93	CC Bresse Haute Seille
Reithouse	39455	57	Terre d'Emeraude Communauté
Relans	39456	346	CC Bresse Haute Seille
Revigny	39458	261	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Rosay	39466	125	CC Porte du Jura
Rotalier	39467	164	CC Porte du Jura
Rothonay	39468	140	Terre d'Emeraude Communauté
Ruffey-sur-Seille	39471	764	CC Bresse Haute Seille
Rye	39472	219	CC Bresse Haute Seille
Saint-Amour	39475	2488	CC Porte du Jura
Saint-Didier	39480	277	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Sainte-Agnès	39474	366	CC Porte du Jura
Saint-Hymetière-sur-Valouse	39137	453	Terre d'Emeraude Communauté
Saint-Lamain	39486	118	CC Bresse Haute Seille
Saint-Maur	39492	237	Terre d'Emeraude Communauté
Saint-Maurice-Crillat	39493	241	Terre d'Emeraude Communauté
Sarroгна	39504	236	Terre d'Emeraude Communauté
Saugeot	39505	67	Terre d'Emeraude Communauté
Sellières	39508	741	CC Bresse Haute Seille
Sergenaux	39511	67	CC Bresse Haute Seille
Sergenon	39512	52	CC Bresse Haute Seille
Songeson	39518	70	Terre d'Emeraude Communauté
Soucia	39519	188	Terre d'Emeraude Communauté
Thoirette-Coisia	39530	885	Terre d'Emeraude Communauté
Thoiria	39531	190	Terre d'Emeraude Communauté
Thoissia	39532	38	CC Porte du Jura
Toulouse-le-Château	39533	225	CC Bresse Haute Seille
Trenal	39537	470	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Uxelles	39538	58	Terre d'Emeraude Communauté
Val Suran	39485	800	Terre d'Emeraude Communauté
Val-d'Epy	39209	341	CC Porte du Jura
Val-Sonnette	39576	954	CC Porte du Jura
Valzin en Petite Montagne	39290	504	Terre d'Emeraude Communauté
Vaux-lès-Saint-Claude	39547	705	Terre d'Emeraude Communauté
Verges	39550	196	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Véria	39551	121	CC Porte du Jura
Vernantois	39552	326	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Vers-sous-Sellières	39555	245	CC Bresse Haute Seille
Vertamboz	39556	98	Terre d'Emeraude Communauté
Vescles	39557	199	Terre d'Emeraude Communauté
Vevy	39558	296	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Villard-d'Héria	39561	399	Terre d'Emeraude Communauté
Villeneuve-sous-Pymont	39567	305	CA Espace communautaire de Lons le Saunier
Villeveux	39574	729	CC Bresse Haute Seille
Vincent-Froideville	39577	399	CC Bresse Haute Seille
Voiteur	39582	778	CC Bresse Haute Seille
Vosbles-Valfin	39583	191	Terre d'Emeraude Communauté



ANNEXE 2 - ARMATURE URBAINE DU SCOT





ANNEXE 3 - FICHES ACTIONS

LEADER 2023-2027

GAL du Pays Lédonien

ACTION

1

Des bourgs et villages créatifs et innovants

Mise en oeuvre des actions hors coopération

1 - Description générale et logique d'intervention

Thématiques régionales retenues sur la fiche action:

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires ;
- Améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens ;
- Développer l'économie de proximité.

Axe stratégique LEADER : Bien vivre dans une ruralité dynamique

Contextualisation:

A la croisée de la logique de durabilité, de transition écologique/énergétique/numérique du territoire et de la logique de perte d'attractivité des centralités (vacance immobilière et commerciale marquée dans les bourgs, dynamiques démographiques et servicielles fragiles, espaces publics et tissu bâti peu adaptés aux pratiques actuelles et au changement climatique), des enjeux forts apparaissent sur :

- L'armature territoriale, pour organiser des commerces et services à proximité des habitants ;
- L'adaptation du tissu des bourgs aux activités, fonctions et usages moteurs.

Objectifs stratégiques:

- Au travers du processus d'urbanisme durable, faire des centralités un des tissus moteurs de la démarche de transition écologique/énergétique/ numérique ;
- S'appuyer sur l'armature urbaine pour préserver durablement les équilibres territoriaux ;
- Assurer les équilibres commerciaux et de services entre centre et périphérie pour maintenir et renforcer les centralités rurales ;
- Conforter ou accroître les services en centralité rurale pour réduire les déplacements ;
- Redynamiser la vie des bourgs ruraux et maintenir le lien social.

Objectifs opérationnels:

- Engagement d'études stratégiques et programmatiques d'actions de revitalisation/redynamisation ;
- Réalisation d'investissements confortant les fonctions et le rôle de centralité ;
- Soutien aux porteurs de projets permettant d'améliorer la proximité des services et le maintien du commerce.

2 - Type et description des opérations

1.1. La revitalisation et redynamisation des bourgs et villages

- Programmation d'études transversales de redynamisation/revitalisation ;
- Programmation de travaux ayant un impact sur la création d'activité(s) et d'emploi(s) et/ou engageant une coopération, dans une logique de complémentarité et de cohérence avec une étude transversale ;
- Création de réseaux d'échanges d'expériences, de formation, de concertation, ... ;
- Communication qualitative valorisant les actions conduites dans le cadre du processus de redynamisation/revitalisation.

1.2. Le développement, le maintien et l'animation des commerces et des services en centralité

- Mise en réseau et/ou structuration des acteurs du/des territoire(s) de chalandise ;
- Actions collectives de dynamisation du tissu commercial ;
- Travaux permettant des opérations expérimentales (démarches innovantes permettant de faire revivre le tissu commercial ou de services de centralité) ;
- Nouvelles formes de commerces et de services ;
- Actions de résorption de la vacance commerciale.

1.3. La cohésion territoriale : itinérance en milieu rural et initiatives citoyennes

- Préservation et développement d'outils et d'actions permettant une proximité des commerces et des services par l'itinérance sur le territoire : petite enfance, enfance, jeunesse, seniors, santé, loisirs, culture, sport, commerces (complémentarité bourg-périphérie) ;
- Mise en mouvement citoyenne autour de projets innovants.

3 - Type de soutien	Subvention										
4 - Liens avec d'autres réglementations	<ul style="list-style-type: none">• FEDER RURAL OS 5.2: les projets éligibles aux axes "Villages intelligents" et "renouvellement urbain en milieu rural" du FEDER sont inéligibles au LEADER.• FEDER URBAIN OS 5.1: les projets éligibles aux axes "Villes intelligentes", "renouvellement urbain" et "infrastructure verte en ville" du FEDER sont inéligibles au LEADER• FEDER OS 2.1: les projets éligibles au FEDER sont inéligibles au LEADER: projets visant à favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.										
5 - Coûts admissibles	<p>Les dépenses de fonctionnement et d'investissement directement rattachées à une opération sont éligibles.</p> <p>Dépenses inéligibles :</p> <table><tr><td>- Crédits bails</td><td>- TVA</td><td>- Acquisition immobilière</td></tr><tr><td>- Bénévolat</td><td>- Contributions en nature</td><td>- Travaux en régie</td></tr><tr><td>- Baux emphytéotiques</td><td>- Matériel d'occasion</td><td>- Auto - construction</td></tr></table>	- Crédits bails	- TVA	- Acquisition immobilière	- Bénévolat	- Contributions en nature	- Travaux en régie	- Baux emphytéotiques	- Matériel d'occasion	- Auto - construction	
- Crédits bails	- TVA	- Acquisition immobilière									
- Bénévolat	- Contributions en nature	- Travaux en régie									
- Baux emphytéotiques	- Matériel d'occasion	- Auto - construction									
6 - Bénéficiaires	<p>PETR, structure porteuse du GAL, collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, associations de droit privé, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires, agriculteurs, groupements d'agriculteurs, structures coopératives, entreprises, micro-entreprises au sens communautaire, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, grandes entreprises au sens communautaire, groupements d'entreprises, organismes de formation des secteurs agricoles et forestiers, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers, groupements d'agriculteurs et de forestiers, syndicats professionnels ou interprofessionnels, offices de tourisme, syndicats mixtes, fondations, établissements privés d'enseignement, sociétés d'économie mixte.</p> <p>La commune de Lons-le-Saunier, ville moyenne, est éligible mais ne pourra pas bénéficier de financement LEADER pour les opérations d'investissement.</p>										
7 - Conditions d'admissibilité	<p>Les projets de construction / rénovation devront répondre aux exigences définies par la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière d'éco-conditionnalité (spécifiquement pour les programmes de financement européens).</p> <p>Les projets présentant un plan de financement amenant à un calcul d'équivalent subvention brut (ESB) sont inéligibles (ex : Prêts bonifiés, avances remboursables, ...).</p>										
8 -Eléments concernant la sélection des projets	L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le Comité de Programmation.										
9 - Montant et taux d'aide applicables	<p>Taux maximum d'aides publiques: 100 % pour les porteurs de projets publics</p> <p>Taux maximum d'aides publiques: 80 % pour les porteurs de projets privés.</p> <p>Taux de cofinancement LEADER : 80 % des aides publiques totales.</p>										
10 - Informations spécifiques sur la fiche action	<table><thead><tr><th>Indicateurs</th><th>Cible</th></tr></thead><tbody><tr><td>Nombre de bourgs engagés dans une démarche de revitalisation/redynamisation</td><td>8</td></tr><tr><td>Nombre de projets d'investissement soutenus dans les bourgs ruraux</td><td>3</td></tr><tr><td>Nombre de projets innovants en matière de commerce et de service financés</td><td>3</td></tr><tr><td>Nombre d'acteurs mobilisés</td><td>100</td></tr></tbody></table>	Indicateurs	Cible	Nombre de bourgs engagés dans une démarche de revitalisation/redynamisation	8	Nombre de projets d'investissement soutenus dans les bourgs ruraux	3	Nombre de projets innovants en matière de commerce et de service financés	3	Nombre d'acteurs mobilisés	100
Indicateurs	Cible										
Nombre de bourgs engagés dans une démarche de revitalisation/redynamisation	8										
Nombre de projets d'investissement soutenus dans les bourgs ruraux	3										
Nombre de projets innovants en matière de commerce et de service financés	3										
Nombre d'acteurs mobilisés	100										

Mise en oeuvre des actions hors coopération**1 - Description générale et logique d'intervention****Thématique régionale retenue sur la fiche action:**

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires.

Axe stratégique LEADER : Une ruralité productive et innovante**Contextualisation:**

L'économie circulaire se définit comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. C'est ainsi que les produits présents sur le territoire, intégrés dans un tissu socio-économique innovant et inclusif, constituent des opportunités pour répondre aux enjeux de transition tout en favorisant les activités économiques.

Riches de ses ressources, le Pays Lédonien fait de la transition une priorité pour accompagner les acteurs au développement d'un modèle plus sobre en ressource et en énergie, inclusive, coopérative et apprenante.

Objectifs stratégiques:

- Réduire le volume de déchets générés sur le territoire ;
- Optimiser l'utilisation des ressources et des matières premières ;
- Favoriser l'émergence d'un mode de consommation circulaire et responsable ;
- Améliorer la gestion et la valorisation de proximité des bio-déchets ;
- Gérer collectivement et qualitativement l'utilisation des ressources et des déchets.

Objectifs opérationnels:

- Favoriser l'apparition de projets inter-entreprises de mutualisation de flux et de matière à l'échelle des zones d'activités ;
- Développer les espaces de réemploi et de réutilisation ;
- Mettre en réseau les acteurs pour susciter de nouvelles pratiques ;
- Structurer des parcours de collecte et de valorisation locaux des bio-déchets ;
- Développer les pratiques culturelles circulaires ;
- Favoriser le déploiement et l'appropriation d'initiatives low-tech.

2 - Type et description des opérations**2.1. Le réemploi: allongement de la durée d'usage et renforcement de la consommation responsable**

- Création de ressourceries, recycleries, zones de gratuité, supermarchés inversés, matériauthèques ; ateliers de réparation et vente, plateformes d'économie de la collaboration ;
- Actions de sensibilisation et de communication ;
- Actions de développement de la consigne ;
- Evènements, manifestations traitant de la transition et/ou facilitant le réemploi ;
- Espace de réemploi en déchetterie ;
- Activités favorisant le réemploi et la réutilisation concourant aux objectifs des 4R : Réduire, Réemployer, Réutiliser, Recycler ;
- Actions de soutien à la structuration de filière.

2.2. La coopération des acteurs économiques

- Recensement des gisements et identification des acteurs ;
- Mise en relation des entreprises (EIT) ;
- Outils de cartographie ;
- Etude des modèles techniques et économiques ;
- Identification des synergies de substitution et de mutualisation ;
- Etudes d'éco-conception des produits et toutes autres études favorisant la diminution de l'utilisation de ressources et matières premières ;
- Missions d'accompagnement, de conseils, d'animation territoriale et de mise en réseau.

2.3. La réduction et la valorisation des déchets et bio déchets

- Actions de sensibilisation et de communication ;
- Actions de réduction des déchets à la source ;
- Amélioration des espaces de déchetteries et centres de tri et traitement ;
- Etudes des possibilités de collecte et de valorisation des bio-déchets ;
- Installation de place de compostage et composteurs ;
- Charte d'engagement.

3 - Type de soutien	Subvention									
4 - Liens avec d'autres réglementations	Sans objet									
5 - Coûts admissibles	<p>Les dépenses de fonctionnement et d'investissement directement rattachées à une opération sont éligibles.</p> <p>Dépenses inéligibles :</p> <table border="0"> <tr> <td>- Crédits bails</td> <td>- TVA</td> <td>- Acquisition immobilière</td> </tr> <tr> <td>- Bénévolat</td> <td>- Contributions en nature</td> <td>- Travaux en régie</td> </tr> <tr> <td>- Baux emphytéotiques</td> <td>- Matériel d'occasion</td> <td>- Auto - construction</td> </tr> </table>	- Crédits bails	- TVA	- Acquisition immobilière	- Bénévolat	- Contributions en nature	- Travaux en régie	- Baux emphytéotiques	- Matériel d'occasion	- Auto - construction
- Crédits bails	- TVA	- Acquisition immobilière								
- Bénévolat	- Contributions en nature	- Travaux en régie								
- Baux emphytéotiques	- Matériel d'occasion	- Auto - construction								
6 - Bénéficiaires	<p>PETR, structure porteuse du GAL, collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, associations de droit privé, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires, agriculteurs, groupements d'agriculteurs, structures coopératives, entreprises, micro-entreprises au sens communautaire, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, grandes entreprises au sens communautaire, groupements d'entreprises, organismes de formation des secteurs agricoles et forestiers, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers, groupements d'agriculteurs et de forestiers, syndicats professionnels ou interprofessionnels, offices de tourisme, syndicats mixtes, fondations, établissements privés d'enseignement, sociétés d'économie mixte.</p> <p>La commune de Lons-le-Saunier, ville moyenne, est éligible mais ne pourra pas bénéficier de financement LEADER pour les opérations d'investissement.</p>									
7 - Conditions d'admissibilité	<p>Les projets de construction / rénovation devront répondre aux exigences définies par la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière d'éco-conditionnalité (spécifiquement pour les programmes de financement européens).</p> <p>Les projets présentant un plan de financement amenant à un calcul d'équivalent subvention brut (ESB) sont inéligibles (ex : Prêts bonifiés, avances remboursables, ...).</p>									
8 - Eléments concernant la sélection des projets	L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le Comité de Programmation.									
9 - Montant et taux d'aide applicables	<p>Taux maximum d'aides publiques: 100 % pour les porteurs de projets publics</p> <p>Taux maximum d'aides publiques: 80 % pour les porteurs de projets privés.</p> <p>Taux de cofinancement LEADER : 80 % des aides publiques totales.</p>									
10 - Informations spécifiques sur la fiche action	<table border="0"> <thead> <tr> <th>Indicateurs</th> <th>Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'acteurs sensibilisés à l'économie circulaire</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>Nombre de projets d'investissement soutenus facilitant le réemploi, la réduction et la valorisation</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Nombre de coopération engagées</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateurs	Cible	Nombre d'acteurs sensibilisés à l'économie circulaire	500	Nombre de projets d'investissement soutenus facilitant le réemploi, la réduction et la valorisation	3	Nombre de coopération engagées	2	
Indicateurs	Cible									
Nombre d'acteurs sensibilisés à l'économie circulaire	500									
Nombre de projets d'investissement soutenus facilitant le réemploi, la réduction et la valorisation	3									
Nombre de coopération engagées	2									

Mise en oeuvre des actions hors coopération**1 - Description générale et logique d'intervention****Thématique régionale retenue sur la fiche action:**

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires.

Axe stratégique LEADER : Une ruralité productive et innovante**Contextualisation:**

Les ressources et productions agricoles, alimentaires et sylvicoles sont des marqueurs forts de l'identité du territoire du Pays Lédonien. Pour affirmer encore davantage l'importance de l'ancrage territorial, écologique et économique de ces ressources, il est essentiel de structurer les filières existantes et nouvelles par des outils et méthodes tout au long de la chaîne, et d'accompagner les différents acteurs, du producteur au consommateur.

Objectifs stratégiques:

- Soutenir la structuration de nouvelles filières et encourager les filières d'excellence du territoire ;
- Répondre à la demande d'approvisionnement et de consommation en circuits courts ;
- Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous ;
- Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs et la reprise des exploitations ;
- Protéger la ressource en eau ;
- Mobiliser durablement la ressource en forêt ;
- Favoriser la coopération inter-acteurs.

Objectifs opérationnels:

- Structurer et animer les filières alimentaires, agricoles et sylvicoles ;
- Augmenter les capacités d'approvisionnement et de production par la création d'outils de transformation et de logistique ;
- Conforter et développer l'action du projet alimentaire territorial bio (PAT) du Pays Lédonien ;
- Sensibiliser et éduquer producteurs et consommateurs au changement de comportement (protection des ressources, alimentation responsable).

2 - Type et description des opérations**3.1. La structuration et à l'animation des filières alimentaires, agricoles et sylvicoles**

- Accompagnement et outils d'aide à la reprise, transmission, à l'organisation et à la coopération des agriculteurs et au regroupement des propriétaires forestiers publics/privés ;
- Actions de soutien au développement et à la diversification des filières ;
- Mise en œuvre du PAT du Pays Lédonien ;
- Actions de coopération inter-acteurs ;
- Actions de soutien au tissu d'entreprises de travaux forestiers locales ;
- Outils d'optimisation de la gestion et de l'exploitation des ressources forestières.

3.2 Investissements sur l'ensemble des étapes de la chaîne: Production, Transformation, Logistique, Commercialisation

- Ateliers collectifs de transformation ;
- Equipements mobiles de transformation, de conserverie ;
- Outils permettant la livraison en circuits courts / organisation logistique ;
- Commerces éphémères saisonniers, marchés de producteurs d'envergure ;
- Outils de stockage et conditionnement ;
- Actions permettant le renforcement des débouchés en grandes et moyennes surfaces, restauration collective et traditionnelle ;
- Espaces tests agricoles ;
- Zones d'activité maraîchère ;

3.3 L'accompagnement au changement de pratique / comportement et sensibilisation

- Actions d'accompagnement de sensibilisation au changement de pratique / comportement ;
- Actions de valorisation et de promotion des produits locaux ;
- Education à l'environnement et à une alimentation responsable ;
- Formations des personnels (élaboration de repas équilibrés et de saison, changement des pratiques) ;
- Communication autour des métiers agricoles et du bois dans une optique de valorisation de ces métiers.

3 - Type de soutien	Subvention									
4 - Liens avec d'autres réglementations	<p>FEADER: Investissements pour la diversification des activités et des productions agricoles: en cas de dossiers éligibles à la fois au LEADER et au FEDER, seront aidés au titre du LEADER, les projets d'un coût global total inférieur à 200 000 €.</p> <p>FEADER: Investissements dans les dessertes forestières: les projets éligibles à cette mesure sont inéligibles au LEADER.</p> <p>PSN 2023-2027: La vente à la ferme et les magasins de vente de producteurs sont inéligibles à cette fiche action car ils trouveront une articulation dans le PSN.</p>									
5 - Coûts admissibles	<p>Les dépenses de fonctionnement et d'investissement directement rattachées à une opération sont éligibles.</p> <p>Dépenses inéligibles :</p> <table><tr><td>- Crédits bails</td><td>- TVA</td><td>- Acquisition immobilière</td></tr><tr><td>- Bénévolat</td><td>- Contributions en nature</td><td>- Travaux en régie</td></tr><tr><td>- Baux emphytéotiques</td><td>- Matériel d'occasion</td><td>- Auto - construction</td></tr></table>	- Crédits bails	- TVA	- Acquisition immobilière	- Bénévolat	- Contributions en nature	- Travaux en régie	- Baux emphytéotiques	- Matériel d'occasion	- Auto - construction
- Crédits bails	- TVA	- Acquisition immobilière								
- Bénévolat	- Contributions en nature	- Travaux en régie								
- Baux emphytéotiques	- Matériel d'occasion	- Auto - construction								
6 - Bénéficiaires	<p>PETR, structure porteuse du GAL, collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, associations de droit privé, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires, agriculteurs, groupements d'agriculteurs, structures coopératives, entreprises, micro-entreprises au sens communautaire, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, grandes entreprises au sens communautaire, groupements d'entreprises, organismes de formation des secteurs agricoles et forestiers, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers, groupements d'agriculteurs et de forestiers, syndicats professionnels ou interprofessionnels, offices de tourisme, syndicats mixtes, fondations, établissements privés d'enseignement, sociétés d'économie mixte.</p> <p>La commune de Lons-le-Saunier, ville moyenne, est éligible mais ne pourra pas bénéficier de financement LEADER pour les opérations d'investissement.</p>									
7 - Conditions d'admissibilité	<p>Les projets de construction / rénovation devront répondre aux exigences définies par la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière d'éco-conditionnalité (spécifiquement pour les programmes de financement européens).</p> <p>Les projets présentant un plan de financement amenant à un calcul d'équivalent subvention brut (ESB) sont inéligibles (ex : Prêts bonifiés, avances remboursables, ...).</p>									
8 - Eléments concernant la sélection des projets	L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le Comité de Programmation.									
9 - Montant et taux d'aide applicables	<p>Taux maximum d'aides publiques: 100 % pour les porteurs de projets publics</p> <p>Taux maximum d'aides publiques: 80 % pour les porteurs de projets privés.</p> <p>Taux de cofinancement LEADER : 80 % des aides publiques totales.</p>									
10 - Informations spécifiques sur la fiche action	<table><thead><tr><th>Indicateurs</th><th>Cible</th></tr></thead><tbody><tr><td>Nombre d'acteurs mobilisés</td><td>50</td></tr><tr><td>Nombre de filières soutenues</td><td>3</td></tr><tr><td>Nombre de projets d'investissement soutenus facilitant la production, transformation, commercialisation ou logistique des produits locaux</td><td>3</td></tr></tbody></table>	Indicateurs	Cible	Nombre d'acteurs mobilisés	50	Nombre de filières soutenues	3	Nombre de projets d'investissement soutenus facilitant la production, transformation, commercialisation ou logistique des produits locaux	3	
Indicateurs	Cible									
Nombre d'acteurs mobilisés	50									
Nombre de filières soutenues	3									
Nombre de projets d'investissement soutenus facilitant la production, transformation, commercialisation ou logistique des produits locaux	3									

Mise en oeuvre des actions hors coopération**1 - Description générale et logique d'intervention****Thématiques régionales retenues sur la fiche action:**

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires ;
- Améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens ;
- Développer l'économie de proximité.

Axe stratégique LEADER : Une ruralité productive et innovante**Contextualisation:**

Le potentiel de développement endogène du territoire est reconnu comme étant la possibilité de mieux valoriser un certain nombre d'atouts. Ce sont les modes de coopération entre acteurs, l'innovation dans la mise en marché et la possibilité de nouvelles filières économiques qui font consensus afin de permettre au programme LEADER de jouer un réel effet levier économique et social.

La question du marketing territorial permettra par ailleurs de répondre à la problématique de l'attractivité de l'emploi dans certains secteurs professionnels (ex: santé, industrie).

Objectifs stratégiques:

- Favoriser une nouvelle économie rurale entrepreneuriale ;
- Renforcer les liens entre entreprises et territoires ;
- Favoriser l'inclusion sociale et générer de l'activité ;
- Attirer des actifs sur le territoire.

Objectifs opérationnels:

- Encourager de nouvelles formes d'économie collaborative ;
- Renforcer la coopération économique entre les collectivités et les acteurs locaux ;
- Stimuler l'entrepreneuriat et développer de nouvelles activités innovantes ;
- Mettre en œuvre des actions permettant l'attractivité du territoire pour l'emploi.

2 - Type et description des opérations**4.1. Développement de l'entrepreneuriat au travers de nouvelles activités et de pratiques innovantes (ex. ESS, insertion, inter-entreprises, ENR, etc)**

- Actions de coopération entre les acteurs de l'ESS pour générer de nouvelles activités et de l'emploi ;
- Etudes de faisabilité et conception de projets d'activités économiques innovantes ;
- Promotion, éducation et sensibilisation à l'entrepreneuriat.

4.2. Création des conditions favorables à l'économie collaborative

- Implantation de pépinières, hôtels d'entreprises, espaces de coworking, fablab ;
- Accompagnement dans la mise en place de regroupements de professionnels ;
- Soutien aux initiatives innovantes de mutualisation et de valorisation des outils collectifs.

4.3. Élaboration d'une stratégie de marketing territorial

- Etudes de positionnement marketing ;
- Actions de promotion et valorisation des potentiels du territoire pour le rendre attractif aux actifs (économique, santé, touristique, culturel) ;
- Actions facilitant l'installation sur le territoire (emploi du conjoint, logements apprentis, ...).

3 - Type de soutien	Subvention										
4 - Liens avec d'autres réglementations	<p>FEDER RURAL OS 5.2: les projets éligibles à l'axe "villages intelligents" en milieu rural du FEDER sont inéligibles au LEADER.</p> <p>FEDER URBAIN OS 5.1: les projets éligibles à l'axe "Villes intelligentes", du FEDER URBAIN sont inéligibles au LEADER</p> <p>FEDER OS 1.2 (1): Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics: en cas de dossiers éligibles à la fois au LEADER et au FEDER, seront aidés au titre du LEADER, les projets d'un coût global total inférieur à 200 000 €.</p> <p>FEDER OS 1.3: Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs: en cas de dossiers éligibles à la fois au LEADER et au FEDER, seront aidés au titre du LEADER, les projets d'un coût global total inférieur à 200 000 €.</p>										
5 - Coûts admissibles	<p>Les dépenses de fonctionnement et d'investissement directement rattachées à une opération sont éligibles.</p> <p>Dépenses inéligibles :</p> <table border="0" data-bbox="488 801 1385 898"> <tr> <td>- Crédits bails</td> <td>- TVA</td> <td>- Acquisition immobilière</td> </tr> <tr> <td>- Bénévolat</td> <td>- Contributions en nature</td> <td>- Travaux en régie</td> </tr> <tr> <td>- Baux emphytéotiques</td> <td>- Matériel d'occasion</td> <td>- Auto - construction</td> </tr> </table>	- Crédits bails	- TVA	- Acquisition immobilière	- Bénévolat	- Contributions en nature	- Travaux en régie	- Baux emphytéotiques	- Matériel d'occasion	- Auto - construction	
- Crédits bails	- TVA	- Acquisition immobilière									
- Bénévolat	- Contributions en nature	- Travaux en régie									
- Baux emphytéotiques	- Matériel d'occasion	- Auto - construction									
6 - Bénéficiaires	<p>PETR, structure porteuse du GAL, collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, associations de droit privé, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires, agriculteurs, groupements d'agriculteurs, structures coopératives, entreprises, micro-entreprises au sens communautaire, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, grandes entreprises au sens communautaire, groupements d'entreprises, organismes de formation des secteurs agricoles et forestiers, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers, groupements d'agriculteurs et de forestiers, syndicats professionnels ou interprofessionnels, offices de tourisme, syndicats mixtes, fondations, établissements privés d'enseignement, sociétés d'économie mixte.</p> <p>La commune de Lons-le-Saunier, ville moyenne, est éligible mais ne pourra pas bénéficier de financement LEADER pour les opérations d'investissement.</p>										
7 - Conditions d'admissibilité	<p>Les projets de construction / rénovation devront répondre aux exigences définies par la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière d'éco-conditionnalité (spécifiquement pour les programmes de financement européens).</p> <p>Les projets présentant un plan de financement amenant à un calcul d'équivalent subvention brut (ESB) sont inéligibles (ex : Prêts bonifiés, avances remboursables, ...).</p>										
8 -Eléments concernant la sélection des projets	L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le Comité de Programmation.										
9 - Montant et taux d'aide applicables	<p>Taux maximum d'aides publiques: 100 % pour les porteurs de projets publics</p> <p>Taux maximum d'aides publiques: 80 % pour les porteurs de projets privés.</p> <p>Taux de cofinancement LEADER : 80 % des aides publiques totales.</p>										
10 - Informations spécifiques sur la fiche action	<table border="0" data-bbox="488 1944 1497 2101"> <thead> <tr> <th>Indicateurs</th> <th>Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'acteurs mobilisés</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>Nombre de nouvelles activités économiques créées</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'actions collectives mises en place</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'actions de marketing territorial</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateurs	Cible	Nombre d'acteurs mobilisés	50	Nombre de nouvelles activités économiques créées	3	Nombre d'actions collectives mises en place	5	Nombre d'actions de marketing territorial	3
Indicateurs	Cible										
Nombre d'acteurs mobilisés	50										
Nombre de nouvelles activités économiques créées	3										
Nombre d'actions collectives mises en place	5										
Nombre d'actions de marketing territorial	3										

Mise en oeuvre des actions hors coopération**1 - Description générale et logique d'intervention****Thématiques régionales retenues sur la fiche action:**

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires ;
- Développer l'éco-tourisme, le tourisme social et solidaire et la promotion du territoire.

Axe stratégique LEADER : Une ruralité touristique préservée**Contextualisation:**

L'attractivité du territoire du Pays Lédonien repose largement sur la qualité de son environnement naturel et sa ressource en eau (lacs, cascades, rivières, belvédères, reculées, grottes, gorges, vignobles, sites palafittiques, ...). Il s'agit d'un territoire sensible avec une pression touristique saisonnière importante. Il est important d'intégrer pleinement les enjeux de préservation de la ressources pour maintenir la qualité des éco-systèmes.

Le Pays Lédonien souhaite s'inscrire dans les grands défis que souhaite relever le département du Jura:

- Inventer un nouveau modèle touristique pour demain, plus durable, 4 saisons, équilibré dans le temps et dans l'espace, davantage en phase avec les valeurs environnementales et sociétales actuelles ;
- Nourrir l'expérience Jura auprès des visiteurs, des habitants actuels ;
- Favoriser une gestion optimisée des espaces et des flux de touristes ;
- Enclencher une dynamique d'avenir.

Objectifs stratégiques:

- Préserver et valoriser les ressources du Pays Lédonien ;
- Garantir la durabilité des sites, produits et services touristiques dans une logique d'adaptation au changement climatique ;
- Accompagner la qualification de l'offre touristique pour améliorer l'accueil des touristes sur le territoire.

Objectifs opérationnels:

- Professionnaliser, structurer et harmoniser la qualité de l'accueil et de l'information apportée aux touristes sur le territoire ;
- Développer l'attractivité 4 saisons par la création de produits touristiques innovants ;
- Créer et conforter les nouvelles filières touristiques présentes sur le territoire ;
- Développer l'investissement pour des actions innovantes dans une logique de développement durable.

2 - Type et description des opérations**5.1. La professionnalisation des acteurs et la qualité de l'information apportée**

- Promotion et mise en réseau des sites, des activités et des prestations touristiques ;
- Communication mutualisée ;
- Mise en place d'une signalétique touristique raisonnée et harmonisée ;
- Aménagements et équipements innovants des offices de tourisme / Points d'information touristique du territoire / sites touristiques ;
- Formation et sensibilisation des acteurs du tourisme.

5.2. La durabilité des sites, produits et services touristiques

- Financement de projets autour de l'itinérance et la mobilité touristique ;
- Interprétation des sites naturels en informant des enjeux écologiques ;
- Accompagnement à la mise en œuvre des projets « Grands sites de France » ;
- Financement de plans paysage ;
- Actions de sensibilisation (des clientèles au tourisme éco-responsable, des habitants, des élus), médiation, concertation, conciliation des usages.

5.3. Le développement d'une offre touristique 4 saisons

- Actions visant à conforter et créer des filières touristiques (œnotourisme, lacs, rivières et cascades, industriel, ...);
- Financement de projets innovants répondant aux objectifs d'un tourisme durable et 4 saisons ;
- Organisation d'événements touristiques en ailes de saison ;
- Création ou rénovation d'hébergement de groupes d'une capacité minimale de 14 lits.

3 - Type de soutien	Subvention									
	FEDER OS 1.2 (2): Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics: en cas de dossiers éligibles à la fois au LEADER et au FEDER, seront aidés au titre du LEADER, les projets d'un coût global total inférieur à 200 000 €.									
4 - Liens avec d'autres réglementations	FEDER RURAL OS5.2 thématique mobilité et tourisme durable et FEDER Priorité 6 - Massif du Jura: en cas de dossiers éligibles à la fois au LEADER et au FEDER, seront aidés au titre du LEADER, les projets d'un coût global total inférieur à 200 000 €. FEDER URBAIN OS5.1: les projets éligibles à la thématique mobilité et tourisme durable du FEDER URBAIN sont inéligibles au LEADER.									
5 - Coûts admissibles	Les dépenses de fonctionnement et d'investissement directement rattachées à une opération sont éligibles. Dépenses inéligibles : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>- Crédits bails</td> <td>- TVA</td> <td>- Acquisition immobilière</td> </tr> <tr> <td>- Bénévolat</td> <td>- Contributions en nature</td> <td>- Travaux en régie</td> </tr> <tr> <td>- Baux emphytéotiques</td> <td>- Matériel d'occasion</td> <td>- Auto - construction</td> </tr> </table>	- Crédits bails	- TVA	- Acquisition immobilière	- Bénévolat	- Contributions en nature	- Travaux en régie	- Baux emphytéotiques	- Matériel d'occasion	- Auto - construction
- Crédits bails	- TVA	- Acquisition immobilière								
- Bénévolat	- Contributions en nature	- Travaux en régie								
- Baux emphytéotiques	- Matériel d'occasion	- Auto - construction								
6 - Bénéficiaires	PETR, structure porteuse du GAL, collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, associations de droit privé, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires, agriculteurs, groupements d'agriculteurs, structures coopératives, entreprises, micro-entreprises au sens communautaire, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, grandes entreprises au sens communautaire, groupements d'entreprises, organismes de formation des secteurs agricoles et forestiers, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers, groupements d'agriculteurs et de forestiers, syndicats professionnels ou interprofessionnels, offices de tourisme, syndicats mixtes, fondations, établissements privés d'enseignement, sociétés d'économie mixte. La commune de Lons-le-Saunier, ville moyenne, est éligible mais ne pourra pas bénéficier de financement LEADER pour les opérations d'investissement.									
7 - Conditions d'admissibilité	Les projets de construction / rénovation devront répondre aux exigences définies par la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière d'éco-conditionnalité (spécifiquement pour les programmes de financement européens). Les projets présentant un plan de financement amenant à un calcul d'équivalent subvention brut (ESB) sont inéligibles (ex : Prêts bonifiés, avances remboursables, ...).									
8 -Eléments concernant la sélection des projets	L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le Comité de Programmation.									
9 - Montant et taux d'aide applicables	Taux maximum d'aides publiques: 100 % pour les porteurs de projets publics Taux maximum d'aides publiques: 80 % pour les porteurs de projets privés. Taux de cofinancement LEADER : 80 % des aides publiques totales. Plafond de subvention pour les projets d'hébergements de groupe: 30 000 €									
10 - Informations spécifiques sur la fiche action	<table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Indicateurs</th> <th style="text-align: right;">Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'acteurs mobilisés</td> <td style="text-align: right;">50</td> </tr> <tr> <td>Nombre de projets touristiques innovants soutenus</td> <td style="text-align: right;">6</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'acteurs formés ou sensibilisés</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateurs	Cible	Nombre d'acteurs mobilisés	50	Nombre de projets touristiques innovants soutenus	6	Nombre d'acteurs formés ou sensibilisés	20	
Indicateurs	Cible									
Nombre d'acteurs mobilisés	50									
Nombre de projets touristiques innovants soutenus	6									
Nombre d'acteurs formés ou sensibilisés	20									

Coopération**1 - Description générale et logique d'intervention****Thématiques régionales retenues sur la fiche action:**

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires ;
- Améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens ;
- Développer l'économie de proximité ;
- Développer l'éco-tourisme, le tourisme social et solidaire et la promotion du territoire.

Contextualisation:

La coopération représente l'un des fondamentaux du programme LEADER. Elle apporte une réelle valeur ajoutée à un territoire porteur d'une stratégie LEADER. Le Pays Lédonien a l'expérience de la coopération de ces deux programmes précédents qui ont permis de mettre en place et/ou consolider trois coopérations:

- le développement et la consolidation de la filière œnotourisme en coopération avec le GAL Arbois-Poligny-Salins Cœur du Jura;
- l'attractivité du territoire viticole jurassien en coopération avec le GAL Arbois-Poligny-Salins Cœur du Jura ;
- la structuration d'une filière lacs, rivières et cascades du Jura et la mise en œuvre du plan d'actions avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Les territoires concernés souhaitent poursuivre cette dynamique de coopération structurée et durable dans le programme LEADER 2023-2027.

La mise en place d'une coopération transnationale pourrait permettre une nouvelle expérience pour le territoire sur cette programmation.

Objectifs stratégiques:

- Créer des synergies entre différents territoires ;
- Favoriser les échanges d'expériences ;
- Mutualiser les moyens ;
- Encourager les démarches collectives en faisant abstraction des limites administratives.

Objectifs opérationnels:

- Créer des liens avec d'autres territoires ;
- Renforcer les liens opérationnels entre territoires ;
- Élaborer des projets structurants ;
- Mettre en œuvre les plans d'actions issus des accords de coopération entre territoires.

2 - Type et description des opérations

Des axes de coopération inter-territoriale, notamment avec les territoires voisins:

- Communauté de Communes Arbois-Poligny-Salins Cœur du Jura: les deux territoires souhaitent poursuivre le travail réalisé autour de la filière œnotouristique et l'attractivité viticole (courrier du 20/06/2022) ;
- Parc Naturel Régional du Haut-Jura: les deux territoires souhaitent poursuivre le travail réalisé autour de la structuration de la filière lacs, rivières et cascades du Jura et mettre en œuvre le plan d'action défini (courrier du 19/07/2022) ;
- des territoires voisins traitant de thématiques proches de celle du GAL du Pays Lédonien.

Des axes de coopération inter-territoriale avec d'autres territoires régionaux ou nationaux permettant une ouverture du territoire.

Des axes de coopération transnationale sur des thématiques d'ores et déjà travaillées en coopération (ex: œnotourisme) mais également sur d'autres sujets similaires à nos candidatures.

3 - Type de soutien	Subvention									
4 - Liens avec d'autres réglementations	<p>FEDER OS 1.2 (2): Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics: en cas de dossiers éligibles à la fois au LEADER et au FEDER, seront aidés au titre du LEADER, les projets d'un coût global total inférieur à 200 000 €.</p> <p>FEDER RURAL OS5.2 thématique mobilité et tourisme durable et FEDER Priorité 6 - Massif du Jura: en cas de dossiers éligibles à la fois au LEADER et au FEDER, seront aidés au titre du LEADER, les projets d'un coût global total inférieur à 200 000 €.</p> <p>FEDER URBAIN OS5.1: les projets éligibles à la thématique mobilité et tourisme durable du FEDER URBAIN sont inéligibles au LEADER.</p>									
5 - Coûts admissibles	<p>Les dépenses de fonctionnement et d'investissement directement rattachées à une opération sont éligibles.</p> <p>Dépenses inéligibles :</p> <table border="0"> <tr> <td>- Crédits bails</td> <td>- TVA</td> <td>- Acquisition immobilière</td> </tr> <tr> <td>- Bénévolat</td> <td>- Contributions en nature</td> <td>- Travaux en régie</td> </tr> <tr> <td>- Baux emphytéotiques</td> <td>- Matériel d'occasion</td> <td>- Auto - construction</td> </tr> </table>	- Crédits bails	- TVA	- Acquisition immobilière	- Bénévolat	- Contributions en nature	- Travaux en régie	- Baux emphytéotiques	- Matériel d'occasion	- Auto - construction
- Crédits bails	- TVA	- Acquisition immobilière								
- Bénévolat	- Contributions en nature	- Travaux en régie								
- Baux emphytéotiques	- Matériel d'occasion	- Auto - construction								
6 - Bénéficiaires	<p>PETR, structure porteuse du GAL, collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, associations de droit privé, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires, agriculteurs, groupements d'agriculteurs, structures coopératives, entreprises, micro-entreprises au sens communautaire, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, grandes entreprises au sens communautaire, groupements d'entreprises, organismes de formation des secteurs agricoles et forestiers, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers, groupements d'agriculteurs et de forestiers, syndicats professionnels ou interprofessionnels, offices de tourisme, syndicats mixtes, fondations, établissements privés d'enseignement, sociétés d'économie mixte.</p> <p>La commune de Lons-le-Saunier, ville moyenne, est éligible mais ne pourra pas bénéficier de financement LEADER pour les opérations d'investissement.</p>									
7 - Conditions d'admissibilité	<p>Les projets de construction / rénovation devront répondre aux exigences définies par la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière d'éco-conditionnalité (spécifiquement pour les programmes de financement européens).</p> <p>Les projets présentant un plan de financement amenant à un calcul d'équivalent subvention brut (ESB) sont inéligibles (ex : Prêts bonifiés, avances remboursables, ...). La Région attire la vigilance sur certaines aides économiques qui sont susceptibles de mobiliser des cofinancements avec avances remboursables et/ou prêt bonifié.</p>									
8 -Eléments concernant la sélection des projets	L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le Comité de Programmation.									
9 - Montant et taux d'aide applicables	<p>Taux maximum d'aides publiques: 100 % pour les porteurs de projets publics Taux maximum d'aides publiques: 80 % pour les porteurs de projets privés. Taux de cofinancement LEADER : 80 % des aides publiques totales.</p>									
10 - Informations spécifiques sur la fiche action	<table border="0"> <thead> <tr> <th>Indicateurs</th> <th>Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de projets de coopération inter-territoriale accompagnés</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Nombre de projets de coopération transnationale accompagnés</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Nombre de territoires partenaires</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateurs	Cible	Nombre de projets de coopération inter-territoriale accompagnés	8	Nombre de projets de coopération transnationale accompagnés	1	Nombre de territoires partenaires	4	
Indicateurs	Cible									
Nombre de projets de coopération inter-territoriale accompagnés	8									
Nombre de projets de coopération transnationale accompagnés	1									
Nombre de territoires partenaires	4									

L'animation, la gestion, le suivi et l'évaluation de la stratégie**1 - Description générale et logique d'intervention****Contextualisation:**

Dans le cadre du fonctionnement du programme LEADER du Pays Lédonien, il est nécessaire de mettre en place une équipe d'animation et de gestion garante de la stratégie, du programme d'actions, de la méthode (gouvernance), du respect du cadre réglementaire et de la bonne utilisation des enveloppes.

L'objectif est également de fournir au territoire les moyens d'animation à la hauteur des ambitions du projet LEADER en termes d'innovation, d'émergence de projets locaux, d'animation du partenariat public-privé, de coopération, de transfert d'expériences et de faire en sorte que les fondamentaux LEADER soient connus et intégrés sur le territoire.

L'équipe LEADER devra également travailler à la mise en place d'actions de communication et d'évaluation du programme.

Objectifs stratégiques et opérationnels:

- Assurer l'animation du programme ;
- Accompagner les porteurs de projets ;
- Faire émerger des partenariats entre acteurs ;
- Communiquer sur le programme et valoriser les actions ;
- Mettre en place une gestion rigoureuse du programme ;
- Mettre en place d'une démarche de suivi/évaluation continue du programme ;
- Organiser l'articulation avec les politiques territoriales existantes.

2 - Type et description des opérations

Cette opération soutient l'animation et la gestion de la mise en œuvre de la stratégie afin de faciliter les échanges entre les partenaires, fournir l'information, apporter un soutien aux bénéficiaires potentiels et permettre l'émergence de projets.

Les opérations éligibles sont:

- les frais de fonctionnement liés à l'animation et la gestion de la mise en œuvre de la stratégie (1.5 ETP minimum) ;
- la création et impression d'outils de communication ;
- les actions de formation ;
- les démarches internes ou externes permettant la mise en place de l'évaluation du programme (à minima à mi-parcours et finale).

3 - Type de soutien

Subvention

4 - Liens avec d'autres réglementations

Sans objet

5 - Coûts admissibles

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement directement rattachées à une opération sont éligibles.

Dépenses inéligibles :

- | | | |
|-----------------------|---------------------------|---------------------------|
| - Crédits bails | - TVA | - Acquisition immobilière |
| - Bénévolat | - Contributions en nature | - Travaux en régie |
| - Baux emphytéotiques | - Matériel d'occasion | - Auto - construction |

6 - Bénéficiaires	Structure porteuse du GAL et structures associées.	
7 - Conditions d'admissibilité	Être situé en zone "LEADER" ; Être une structure porteuse d'un GAL.	
8 -Éléments concernant la sélection des projets	Pas de sélection	
9 - Montant et taux d'aide applicables	Taux maximum d'aides publiques: 100 % Taux de cofinancement LEADER : 80 % des aides publiques totales.	
10 - Informations spécifiques sur la fiche action	Indicateurs Nombre d'actions de communication sur le programme Nombre d'actions de mise en réseau et de partenariats Émergence de projets grâce à l'équipe d'animation du GAL	Cible 5 10 3



ANNEXE 4 - TABLEAU DE SYNTHÈSE DES LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES DIFFÉRENTS FONDS

Numéro Fiche action	Intitulé Fiche action	FEADER	FEDER	FSE +	Volet interrégional MASSIF
1	Des bourgs et villages créatifs et innovants	/	FEDER RURAL OS 5.2 villages intelligents et renouvellement urbain: projets non éligibles au LEADER FEDER URBAIN OS 5.1 villes intelligentes, renouvellement urbain, infrastructures vertes en ville: projets non éligibles au LEADER FEDER OS 2.1: efficacité énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre CT >= 200 000 € FEDER CT < 200 000€ LEADER	/	/
2	Des initiatives et des projets d'économie circulaire	/	/	/	/
3	Des filières locales de valorisation de la ressource	FEADER diversification: CT >= 200 000 € FEDER CT < 200 000 LEADER FEADER dessertes forestières: projets non éligibles au LEADER	/	/	/
4	Des collaborations au service de l'innovation économique	/	FEDER RURAL 5.2 villages intelligents: projets non éligibles au LEADER FEDER URBAIN 5.1 villes intelligentes: projets non éligibles au LEADER FEDER OS 1.2 (1) Transformation numérique des entreprises: CT >= 200 000 € FEDER CT < 200 000€ LEADER FEDER OS 1.3 (1) Investissements stratégiques des PME: CT >= 200 000 € FEDER CT < 200 000€ LEADER	/	/
5	Un tourisme éco-responsable et durable 4 saisons	/	FEDER OS 1.2 (2) e tourisme: CT >= 200 000 € FEDER CT < 200 000€ LEADER FEDER RURAL OS 5.2 mobilité et tourisme durable CT >= 200 000 € FEDER CT < 200 000€ LEADER FEDER URBAIN OS 5.1 mobilité et tourisme durable projets non éligibles	/	Priorité VI: MASSIF DU JURA Hébergements touristiques Développement toutes saisons: CT >= 200 000 € FEDER CT < 200 000€ LEADER
6	La coopération comme moteur d'échanges inter-territoriaux	/	FEDER OS 1.2 (2) e tourisme: CT >= 200 000 € FEDER CT < 200 000€ LEADER FEDER RURAL OS 5.2 mobilité et tourisme durable CT >= 200 000 € FEDER CT < 200 000€ LEADER FEDER URBAIN OS 5.1 mobilité et tourisme durable projets non éligibles	/	Priorité VI: MASSIF DU JURA Hébergements touristiques Développement toutes saisons: CT >= 200 000 € FEDER CT < 200 000€ LEADER



ANNEXE 5 - COURRIERS DE POURSUITE DE COOPERATION



Parc naturel régional Haut-Jura

PETR Pays Lédonien
4 avenue du 44^{ème} RI
39 000 LONS LE SAUNIER

Lajoux, le 19 juillet 2022

Alpilles
Ardennes
Armorique
Aubrac
Avesnois
Baie de Somme
Picardie maritime
Ballons des Vosges
Baronnies Provençales
Boucles de la Seine
Normandie
Brenne
Brière
Camargue
Caps et Marais d'Opale
Causse du Quercy
Chartreuse
Corbières-Fenouillèdes
Corse
Doubs-Horloger
Forêt d'Orient
Gâtinais français
Golfe du Morbihan
Grands Causses
Guyane
Haut-Jura
Haut-Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Luberon
Marais du Cotentin et du Bessin
Marais Poitevins
Martinique
Massif des Bauges
Médoc
Millevaches en Limousin
Mont-Ventoux
Montagne de Reims
Monts d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise en Méditerranée
Normandie-Maine
Oise-Pays de France
Perche
Périgord-Limousin
Pilat
Préalpes d'Azur
Pyrénées Ariégeoises
Pyrénées Catalanes
Queyras
Sainte-Baume
Scarpe-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin français
Volcans d'Auvergne
Vosges du nord

Nos réf. : 2022_791_EP_CFM

OBJET : Programme LEADER 2023-2027 – Poursuite de la coopération entre le GAL PNR du Haut-Jura et le GAL du Pays Lédonien

Dossier suivi par : Edouard PROST - mail : ed.prost@parc-haut-jura.fr - ☎ 03 84 34 12 36

Monsieur le Président,

Le programme LEADER 2014-2022 a permis à nos deux territoires l'émergence d'une coopération autour de la structuration d'une filière lacs, rivières et cascades du Jura en étroite collaboration avec les communautés de communes du périmètre de projet. Nous avons ainsi pu amorcer le financement de projets structurants pour le territoire comme le projet « Jurassic Vélo Tours ».

Aujourd'hui, le Parc naturel régional du Haut-Jura répond à l'appel à candidature pour le programme LEADER 2023-2027.

Aussi, la construction et le confortement des filières touristiques axées autour du développement d'un tourisme durable 4 saisons est au cœur des ambitions actuelles et futures du Parc.

Au regard des objectifs de nos candidatures respectives, il semble pertinent de poursuivre notre coopération et ainsi permettre l'accompagnement technique et financier de projets s'inscrivant dans la filière lacs, rivières et cascades.

J'ai donc le plaisir de vous informer que la coopération entre nos deux territoires pourrait se poursuivre sur ce volet. Par ailleurs, je vous informe que nous pourrions être en mesure d'envisager d'autres pistes de coopération entre nos territoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

La Présidente,
Françoise VESPA

Pour la Présidente empêchée
Le Vice-Président délégué
Frédéric PONCET



Abergement le Grand
 Abergement le Petit
 Abergement les Thésy
 Aiglepierre
 Arbois
 Aresches
 Aumont
 Barretaine
 Bersaillin
 Besain
 Biefmorin
 Bracon
 Brainans
 Buvilly
 Cernans
 Chamole
 Chausseuans
 Chaux Champagny
 Chilly sur Salins
 Clucy
 Colonne
 Darbonnay
 Dournay
 Fay en Montagne
 Geraise
 Grozon
 Ivroy
 Ivrey
 a Chapelle sur Furieuse
 La Chatelaine
 La Ferté
 Le Chateley
 Le Fied
 Lemuy
 Les Arsures
 Les Planches Près
 Arbois
 Marnoz
 Mathenay
 Mesnay
 Miéry
 Molain
 Molamboz
 Monay
 Montholier
 Montigny les Arsures
 Montmarlon
 Neuville
 Oussières
 Picarreau
 Plasne
 Poligny
 Pont d'Héry
 Pretin
 Pupillin
 Saint Cyr Montmalin
 Saint Lothain
 Saintébaud
 Saizenay
 Salins les Bains
 Thésy
 Tourmont
 Vadans
 Vaux sur Poligny
 Villers les Bois
 Villerserine
 Villette les Arbois



Monsieur Claude BORCARD
 Président PETR du Pays
 Lédonien
 4 avenue du 44ème RI

Dossier suivi par : Marion NICOD
 Tél : 03.84.66.30.02
 Mail : m.nicod@cc-aps.fr

Poligny, le 20 juin 2022

Objet : Programme LEADER 2023-2027 – Poursuite de la Coopération entre Pays Lédonien et Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

Monsieur le Président,

Le programme LEADER 2014-2022 était initialement porté par le PETR Pays du Revermont. Celui-ci rassemblait alors la CC du Comté de Grimont, la CC Pays de Salins et Arbois, Vignes et Villages. La fusion de ces 3 intercommunalités au 1er janvier 2017 en CC Arbois Poligny Salins Cœur du Jura lui a permis d'assurer la continuité du programme LEADER 2014-2022.

Dans le cadre de ce programme, nous avons souhaité poursuivre la coopération entre nos deux territoires, initiée lors du programme 2007-2013. Ceci dans le but de notamment, développer des filières d'excellence comme les vins de nos territoires respectifs.

L'évaluation du programme 2014-2022 démontre, par des objectifs opérationnels atteints (la création d'un collectif Oeno Jura, des opérations œnotouristiques mise en place par des porteurs de projets), l'intérêt de poursuivre cette démarche.

Aujourd'hui, le territoire Cœur du Jura souhaite s'inscrire à nouveau dans cette démarche LEADER, en candidatant pour le programme 2023-2027. L'objectif de cette candidature est alors de renforcer les capacités d'actions du territoire en termes de transitions et de maillage des offres de services pour une identité plus forte au service de l'attractivité interne et externe du territoire.

En ce sens, la coopération entre nos deux GAL, au service de projets en lien avec l'œnotourisme, permet une mise en réseau de l'ensemble des acteurs et futurs acteurs, privés et publics sur l'ensemble du territoire. Ainsi, accompagner conjointement des projets et services complémentaires sur le territoire global, s'intègre tout à fait aux principes phares du programme LEADER.

J'ai donc le plaisir de vous informer que la coopération entre nos deux territoires pourrait se poursuivre sur ce volet. D'autres pistes de coopération entre nos territoires sont envisageables.

Le Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ainsi que le Groupe d'Acteurs Locaux se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Siège
 4 rue du Champ de Foire
 39800 Poligny
 Tél.03.84.73.71.71
 contact@cc-aps.fr

Site d'Arbois
 17 rue de l'Hôtel de Ville
 39600 Arbois

[Tapez ci]